

au cœur du social

OPTIONS

FORFAITS-JOURS

**JUGEMENT
PRUD'HOMAL**

Page 33

Austérité Du bon usage des **banques**

L' austérité à haute dose ne résoudra aucune crise. Pour cela, il faut repenser la redistribution des richesses, les objectifs du système financier et la fonction des banques.

Pages 16 à 27

PALESTINE
Identité sous
occupation

Page 46



Résister Proposer S'organiser



Options

Au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt
en direction des ingénieurs,
cadres, techniciens

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

L'issue est dans la démocratie

Les banques et les marchés financiers

décriés, attaqués comme rarement, n'ont jamais montré tant de force. L'oligarchie financière internationale vient de dicter sa loi aux peuples grec et italien, en défaisant et faisant leurs gouvernements à leur place. Les peuples n'auront le droit de donner leur avis qu'une fois les plans de supraustérité et les mesures de déréglementation adoptés. La finance veut diriger les Etats comme elle dirige les entreprises.

L'argumentation du comblement nécessaire des déficits publics est utilisée comme une arme de communication massive, dans une guerre économique permanente, pour arracher l'assentiment des peuples et du monde du travail, comme lors d'une guerre classique.

Les intérêts payés par la France, depuis l'obligation d'emprunter sur les marchés financiers en 1974, atteignent le montant de la dette publique actuelle. Cherchez l'erreur!

Quand on sait que l'épargne des Français est largement suffisante, on s'aperçoit de la réalité des mécanismes de domination en place par la finance contre le travail. Des mécanismes de captation des richesses au profit de quelques-uns. Que le même jour interviennent l'annonce de milliers de licenciements chez Peugeot et à la Bnp et l'attribution du premier prix d'économie à leurs Pdg en dit long sur l'arrogance du pouvoir économique et politique en place.

La finance a décidé d'en finir avec la démocratie, ressort de tout progrès social, environnemental et économique réel. Chaque parcelle de démocratie gagnée, aujourd'hui, dans l'entreprise comme dans la cité, sur le lieu de travail comme sur le lieu de vie, est un coup porté à la logique de financiarisation. Réhabiliter et revaloriser le travail est l'outil pour retourner cette logique de crise : salaire, emploi, conditions du travail, mais aussi résistance au *Wall Street management* – support des stratégies et de la gouvernance financières – et conquête de pouvoirs par les salariés.

Les propos tenus par Nicolas Sarkozy, il y a quelques jours à Strasbourg devant un parterre d'étudiants en gestion, sont sans ambiguïté : cette crise «*peut être pour notre pays une opportunité de prendre des mesures qu'il n'aurait jamais acceptées en dehors de la période de crise*». Après notre système de retraite, notre Sécurité sociale est maintenant dans le collimateur. Pour mieux préparer les esprits, de vieilles arguties comme la fraude sociale sont de retour, la fraude des salariés et des chômeurs, bien sûr, pas celle des employeurs qui est pourtant d'une tout autre ampleur. La mise en oppositions de toutes natures au sein du monde du travail est l'objectif recherché. C'est le levier principal du pouvoir. Pendant ce temps, pas touche aux paradis fiscaux ni aux mécanismes d'escroquerie mis en place par l'intermédiation financière.

La riposte unitaire que construisent Cgt, Cfdt, Fsu, Solidaires et Unsa, le 13 décembre, au cœur d'une quinzaine d'actions multiformes, vise à rassembler l'ensemble de celles et ceux qui veulent résister, s'attaquer à l'austérité et à la finance. C'est en soi un acte démocratique.



CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
**SECÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINT
DE L'UGICT-CGT**

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Peugeot

Saignée annoncée dans la recherche

8 Pôle emploi

Agents... en flux tendus

Banques Les salariés, variable d'ajustement

9 Sécurité sociale

Les malades pris pour cible

Elections

Fonction publique : la Cgt en hausse

Sécurité sociale : la Cgt première chez les cadres

10 **G20** Rigueur pour tout le monde, champagne pour les autres



NICOLAS DATICHE / MOSTOK PRESS / MAXPPP

12 **Rigueur**

Pourquoi ce plan est inacceptable

Entretien avec Michel Fontaine, membre de la direction de la Cgt-Finances

14 **Austérité**

Haro sur les droits sociaux et sur les plus faibles

15 **Automobile**

Développer les réseaux mondiaux

Intérim

Chaudes discussions à l'Oit

Jeunes

Un taux de chômage record

ENCART CENTRAL

• Options Mines-Energie (16 pages)

focus

AUSTÉRITÉ



De l'usage des banques

Pages 16 à 27 : Le naufrage de Dexia pose des questions brûlantes : à quoi a donc servi le sauvetage de 2008 ? Fallait-il démanteler la banque plus tôt ? Du côté belge, une commission parlementaire a commencé d'analyser les causes de la débâcle. En France, cette faillite interroge sur le financement des collectivités locales, dont les situations budgétaires sont souvent inextricables. La solution réside-t-elle dans un mécano entre La Poste, la Cdc et Dexia ?

Plus généralement, l'appel à sauver les banques montre à quel point celles-ci ont failli. Mues par une cupidité sans bornes, elles ont délaissé ce qui constitue leur raison d'être : assurer le financement de l'économie et permettre ainsi à celle-ci de répondre aux besoins des femmes et des hommes. Car c'est au nom de l'allègement d'une dette publique dont elles sont en partie responsables que les gouvernements veulent imposer une cure d'austérité drastique.

Table ronde avec Patrick Lichau, Michel Marchet, Jean-Luc Molins, Valérie Géraud

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09
- Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

terrains

28 Salaires

Dividendes: maxi-austérité, microprimes...



NEVILLE MOUNTFORD-HOARE / ALTOPRESS / MAXPPP

- 29 **Riposte** La Cgt en campagne pour les salaires
- 30 **Maternelle** Obsession du fichage: « à haut risque »
- 31 **Mondialisation** Comités d'entreprise: seulement européens?
- 32 **Bloc-notes** Ugict: agenda et rendez-vous

terrains



ALIX MINDE / ALTOPRESS / MAXPPP

- 33 **Droits**
Une convention de forfait-jour condamnée aux prud'hommes
- 34 **Démarche** Un cadre pour (re)négociateur

droits

- 35 **Fonctionnaires d'Etat**
Conditions de réintégration à l'issue d'un détachement
- 36 **Jurisprudence**
Représentativité syndicale dans l'entreprise

hors champs

- 38 **Paris** Danses populaires
Escale en France pour l'inusable Ballet Moïsséïev
- 39 **Louvre** Les musées sont des mondes pour J.-M. G. Le Clézio
- 40 **Exposition**
Voyage au cœur de l'étrange à plusieurs entrées



DR

platines

- 43 **Philip Glass** Kepler
- Liszt** My Piano Hero

bouteilles

- 43 **Vignoble nantais** Gorges, un cru d'exception

lire

- 44 **Les polars** ITALIE Peinture au scalpel
- 45 **Les romans** HUMOUR NOIR Un vaccin contre la mort

hors champs

- 46 **Palestine**
Une identité sous occupation



ASHRAF AMRA / APAINAGES / MAXPPP

- 48 **France**
Modernité: sécurité et consommation

grilles

- 50 **Echecs et mots croisés**

à propos

Quand la fraude est dans l'air, l'embrouille est dans l'urne

Au sortir des urnes, ou presque, notre alors pimpant et tout nouveau président de la République s'était fendu d'une déclaration martiale sur... les fraudeurs. Une bande de galeux, pelés, de quasi-traîtres contre lesquels il avait demandé à son ministre du Budget d'alors de mener « une politique déterminée de lutte systématique ». Le ministre en question s'appelait Eric Woerth mais, à l'époque, n'était pas en examen. Cela viendrait. Quatre ans plus tard et un Woerth en moins, nous n'avons pas bougé. Même Président, même point, en quelque sorte. Dans un long et flamboyant discours à Bordeaux, ne mobilisant rien de moins que les mânes de la Résistance et de la République sociale réunis, le président – de plus en plus candidat – s'est acharné contre l'esprit de fraude, responsable selon lui du déficit de la Sécurité sociale. Salauds de fraudeurs! Alors, de deux choses l'une; soit le gouvernement a été remarquablement inefficace, soit il amuse la galerie en agitant des leurres électoraux destinés à rameuter le chaland distrait. Le thème est porteur car, je vous le demande, qui aime les fraudeurs? Qui se hasarderait à défendre l'indéfendable? Mais cette emphase, dans le contexte que nous connaissons, laisse rêveur. Signalons d'abord au Président, qui semble l'ignorer, que le pays qu'il dirige depuis maintenant fort longtemps – rappelons qu'il fut à l'Intérieur avant d'être à la présidence – dispose d'un arsenal répressif conséquent que son gouvernement ne cesse d'ailleurs d'enrichir. Multiplication des contrôles maladie et radiations en croissance exponentielle de chômeurs en témoignent. L'efficacité a bien été au rendez-vous, que l'on se rassure. Pourquoi, alors, ces dia-



OLIVIER COUSAN / MAXPPP

tribes aussi répétitives que vengeresses? Mais justement pour dissimuler l'ampleur de la fraude et, surtout, sa nature: une fraude qui fait d'autant plus mal qu'elle se pavane dans des habits légaux ou semi-légaux; fraude fiscale, évidemment, qui permet aux plus nantis de verser moins à la solidarité nationale; fraude d'entreprises, qui laisse à des employeurs comme Peugeot la latitude de licencier à tout-va sans s'arrêter aux sommes versées par le gouvernement pour... soutenir l'emploi; fraudes à la déclaration d'accidents du travail... La stratégie politique que dessinent les bouffées moralisantes présidentielles participe d'une évidence: il est toujours plus facile de taper sur son voisin de palier que sur le conseil d'administration de sa banque, plus tentant de stigmatiser l'arrêt maladie de son beau-frère que de mettre en cause les priorités de gestion budgétaire du gouvernement. Vieille comme le monde, la manip consiste à diviser pour régner. Pendant que s'organiserait la chasse aux fraudeurs de la porte d'à côté, les nantis, les vrais, les invités d'un soir au Fouquet's pourraient continuer à jouer les Père La Vertu. Ça ne coûte pas cher et, d'évidence, ça rapporte.

Quand ça sent l'essence, ça ne sent pas bon

Qui a enflammé *Charlie Hebdo*? Des imbéciles. Dangereux, de surcroît. Mettre le feu à un journal, n'importe quel journal, n'est jamais un geste anodin. Les incendies de bibliothèques, de journaux ou de lieux de culte, on sait que ça ne sent pas bon et que c'est comme les feux de forêt: il suffit de peu de pyromanes au départ pour beaucoup de dégâts à l'arrivée, et bien malin qui peut prédire où cela s'arrêtera. Car, une fois l'incendie éteint, les suites continuent de couvrir. Alors qui? A dire vrai, la catégorie des imbéciles étant largement et indifféremment répartie dans la société, ceux qui voudraient aller plus avant pour répondre ne peuvent que conjecturer. Certes, le fait que le numéro ait été rebaptisé *Charia Hebdo*, d'une façon délibérément provocatrice, laisse à penser à une boîte d'allumettes tendance fondamentaliste islamique. Certes... D'un autre côté, la même livraison contenait aussi un article au vitriol sur les fondamentalistes catholiques, lesquels sont numéro un au *hit-parade* des procès intentés à *Charlie*. Le briquet

ET LES GRANDS VOLEURS
VOUS LES CONTRÔLEZ
AUSSI ?

ON N'A PAS REFU
D'INSTRUCTION



fatal pouvait donc parfaitement être un adepte de la messe en latin de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Les identitaires, qui vouent un culte suspect au cochon, ont parfaitement pu, histoire de brouiller les cartes, préparer la flambée pour que l'on en accuse d'autres, suivez mon regard, toujours ça de gagné au grand jeu de la haine médiatisée sur mesure. Il est heureux que la protestation ait été unanime, bien que l'on ait des doutes sur la réalité de l'émotion affichée par Claude Guéant; mais il faut bien noter que beaucoup s'en sont saisis pour pointer un doigt accusateur vers La Mecque et les musulmans de France. N'a-t-on pas entendu une responsable politique demander, trémolos à l'appui, à ses coreligionnaires musulmans «*d'enfin laïciser leur religion*» (sic)? On aurait clairement pu se passer de cette lueur incendiaire, dont la charge humoristique s'avère finalement faible. Soyons attentifs à ce que ces bouffées de défiance et de haine ne s'emballent pas jusqu'à ramener le débat sur le vivre ensemble à une simple stigmatisation, même à demi-mot, de boucs émissaires. Ce serait pour le coup la victoire des incendiaires.

Pour l'Intérieur, l'ingénieur libanais égale extérieur

Rude métier que celui de ministre de l'Intérieur. A l'extérieur, on ne se rend pas compte. Et Claude Guéant, chargé de gérer le premier contre les intrusions du second a bien du mérite. Rappelons qu'il a dû s'engager – perspectives électorales et pressions du Front obligent – à expulser toujours plus d'étrangers. La tâche n'ayant rien de simple, il a d'abord décidé, tout seul et contre les conventions internationales signées par la France, que les enfants feraient partie des voyages retour. Comme il faut bien atteindre ses quotas, il s'en prend maintenant, comble de l'absurde, aux diplômés ayant un travail. C'est ainsi qu'un ingénieur libanais de vingt-cinq ans, embauché par le site d'Air Liquide Advanced Technologies près de Grenoble, s'est vu littéralement licencié... par la préfecture. L'antenne régionale de la Direction générale du travail a souligné qu'il existait dans la région 396 demandeurs d'un emploi d'ingénieur de même profil pour seulement 90 offres, ce qui devrait permettre à Air Liquide d'embaucher un ingénieur français. La préférence nationale, vieille revendication de l'extrême droite, légitimée par une administration de la République: il fallait le faire. La décision a suscité une réaction syndicale, une pétition signée par 183 salariés du site, tandis que la direction d'Air Liquide faisait valoir «*les compétences de ce jeune ingénieur*», précisant que «*le critère de nationalité n'est pas un critère de recrutement*» dans l'entreprise. Depuis, les employeurs ne cessent de grogner contre la tristement fameuse «*circulaire Guéant*» qui restreint la possibilité de travailler en France pour les étudiants étrangers au terme de leur formation. D'où il ressort que, à force de renvoyer à l'extérieur, on finit par avoir de sérieux retours à l'envoyeur de l'intérieur.

Pierre TARTAKOWSKY

PEUGEOT SAIGNÉE ANNONCÉE DANS LA RECHERCHE

LE GROUPE PSA VEUT SUPPRIMER PRÈS DE 3 000 EMPLOIS DE TECHNICIENS ET D'INGÉNIEURS D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE.



PH LAVIELLE / MAXPPP

Le plan social annoncé, le 15 novembre dernier, chez Psa ne choque pas seulement par l'ampleur des suppressions d'emplois annoncées: plus de 7 000, dont 5 300 en France. Mais aussi par les compétences dont le groupe automobile entend se séparer. En effet, cette fois, ce n'est pas seulement dans les effectifs de production que l'entreprise a décidé de tailler à la serpe, mais également dans ceux de recherche et développement. Selon la direction du groupe, près de 3 000 emplois de techniciens et d'ingénieurs vont être supprimés dans les semaines à venir dans les départements d'ingénierie et de développement, ceux de l'informatique et des études. «*Notre productivité doit être améliorée*», s'est justifié, le 20 novembre, Philippe Varin, président du directoire du groupe Psa. «*A effectif équivalent, certains concurrents sortent plus de modèles que nous*», a-t-il ajouté. Prétexe fallacieux, lui ont répondu les syndicats qui, Cgt en tête, considèrent que le groupe confirme là ses intentions d'engager à son tour la recherche dans un mouvement de délocalisation. Des centres de recherche existent déjà au Brésil et en Chine. C'est dans cette direction, assurent les militants, que Psa veut orienter ses nouveaux investissements. Là «*et probablement en Inde*», a déclaré, le 16 novembre, Jean-Pierre Mercier, délégué syndical central Cgt du groupe, au quotidien économique *Les Echos*. Rien ne justifie le plan social, et certainement pas des difficultés financières, expliquait la veille Michel Ducret, membre de la direction de la Fédération Cgt de la métallurgie, lors d'une manifestation devant le siège de Psa. «*Au contraire, le bénéfice net du groupe s'est élevé, en 2010, à plus de 1,1 milliard d'euros et les dividendes versés aux actionnaires à 257 millions. En 2010, les ventes de voitures du groupe Psa ont même, avec 3 602 000 véhicules vendus, battu des records*», avait-il précisé. Dans la bataille qui s'annonce, les salariés viennent de recevoir un soutien inattendu: celui de Syntec Ingénierie, la fédération patronale des grands prestataires de la recherche et de l'innovation externalisées. Inquiet de la stratégie du groupe, Alain Bentéjac, son président, a déclaré tout récemment dans la presse: «*Délocaliser la recherche et développement, moteur de la croissance, hors de ses frontières, c'est pénaliser sa compétitivité industrielle. L'innovation n'est pas une option mais une réelle nécessité pour les pays qui ont choisi une stratégie de développement de la technologie à l'échelle nationale.*» Dix-huit mois seulement après les Etats généraux de l'industrie, la Cgt est bien décidée, en tout cas, à ne pas laisser faire. M.H. ◀

PÔLE EMPLOI AGENTS... EN FLUX TENDUS

La mobilisation relativement faible des agents de Pôle emploi, appelés à la grève par le seul syndicat Snu-Fsu le 14 novembre dernier, ne doit pas laisser croire que la «*situation n'[y] est pas si explosive*», comme semble s'en satisfaire son Pdg, Christian Charpy. Le malaise n'est en rien dissipé même si, l'an



ALEXIS CHRISTIAEN / MAXPPP

dernier à la même époque, c'est l'ensemble des syndicats et près de la moitié des salariés qui s'étaient mobilisés. L'an dernier, le non-renouvellement des mille cinq cents Cdd affectés dans les services pour faciliter la fusion des Assedic et de l'Anpe, à la fin 2008, et la suppression de trois cents Cdi avaient d'un coup considérablement aggravé les conditions de travail des agents. Le 12 novembre dernier, la direction, qui se félicite d'avoir réduit les coûts de fonctionnement de l'agence, en a rajouté en annonçant encore la suppression de mille huit cents postes en 2012, afin d'accompagner l'objectif de réduction de ses coûts de 12 %. Une perspective d'autant plus alarmante que, malgré un pic de chômage jamais atteint depuis 2000 (4 millions de demandeurs d'emploi dont 2 780 000 sans aucune activité), les effectifs en équivalents temps plein de Pôle emploi (42 300, selon les syndicats) sont loin de correspondre à ceux de l'Anpe ajoutés à ceux des Assedic il y a encore trois ans (60 000). Les conseillers sont plus que jamais confrontés à des situations inextricables: dans certains bassins d'emploi, ils ont en charge près de deux cents dossiers, voire parfois jusqu'à trois cents. Comment, dans ces conditions, assurer leur mission d'accueil et de réinsertion de personnes parfois en grande détresse sociale et sans perspectives professionnelles? Le nouvel «*entretien individuel de diagnostic*» doit, par exemple, être restreint à pas plus de quarante-cinq minutes, deux fois moins qu'auparavant. Et, dans les faits, faute de pouvoir recevoir les personnes en recherche d'emploi, les agences laissent des dizaines de milliers de dossiers en attente de traitement, ce qui engendre de très grandes tensions relationnelles entre agents et demandeurs d'emploi, et même une hausse considérable des agressions à leur égard – la récente prise d'otage d'un agent par un ingénieur au chômage dans le onzième arrondissement de Paris n'en est qu'une infime et médiatique illustration. Les syndicats estiment qu'une agression physique ou verbale se produirait toutes les vingt minutes dans une agence Pôle emploi, et de fait les arrêts maladie pour fatigue morale, nerveuse ou agression se multiplient... «*Pas si explosif?*» V.G.

BANQUES SALARIÉS, VARIABLE D'AJUSTEMENT

L'effet de la crise financière et de nouvelles contraintes réglementaires: c'est au nom de ces deux arguments que les principales banques françaises ont annoncé, au cours du mois de novembre, des plans de réduction d'effectifs touchant essentiellement leurs banques de financement et d'investissement. A la Société générale, ce sont ainsi plusieurs centaines d'emplois qui vont être supprimés en France, a annoncé la direction aux organisations syndicales, tout en précisant qu'il n'y aura pas, en 2012, d'augmentation générale des salaires, dans le cadre de mesures globales d'austérité salariale. A la Bnp Paribas, la direction, à l'issue d'une séance plénière exceptionnelle du comité central d'entreprise, a officialisé la suppression de 1 396 emplois dans le monde d'ici à la fin 2012, dont 373 en France, et un total de 696 en Europe. Là aussi, les suppressions de postes se concentreront sur le pôle «*financement et investissement*» au sein de la Corporate and Investment Banking. Si aucun départ ne sera contraint, a assuré la direction, la Cgt de Bnp Paribas en doute, à la lumière des expériences passées, notamment au sein de Fortis. Pour elle, il est d'ailleurs «*difficilement concevable que le personnel soit considéré comme l'unique variable d'ajustement*», alors que les résultats consolidés du groupe au troisième trimestre 2011 s'élèvent à 541 millions d'euros, après provision de la dette souveraine grecque. C.L.



PAUL BOURSIER / MAXPPP

2 600 000

RICHES-PAUVRES: LA FRANCE CHAMPIONNE DES INÉGALITÉS

c'est le nombre de millionnaires en dollars que compte la France, d'après une étude de la banque helvétique Crédit suisse rendue publique récemment. La France compte ainsi le plus grand nombre de millionnaires en Europe, devant l'Angleterre, 1,6 million «*seulement*» mais qui, avec l'Allemagne, compte plus de millionnaires au-dessus des 100 millions de dollars d'avoirs... Le nombre de millionnaires en France a augmenté grâce à l'explosion des prix de l'immobilier et à une politique fiscale très favorable. A mettre en balance avec un autre chiffre: le nombre de personnes pauvres – gagnant moins de 795 euros par mois – a augmenté de 20 % depuis 2002.

SÉCURITÉ SOCIALE

LES MALADES PRIS POUR CIBLE



FREDERIC CHARMELUX / MAXPPP

Pour sauver la Sécurité sociale, plutôt que de réfléchir à une réforme d'ampleur du financement de la protection sociale, le gouvernement a trouvé sa cible : les malades eux-mêmes, au nom de la lutte contre la fraude. A l'heure où nous écrivons, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (Plfss) pour 2012 avait été adopté par l'Assemblée, mais pas par le Sénat, auteur d'un texte en forme de contre-projet. Pour compliquer la situation, un Plfss rectificatif devait par ailleurs être présenté en conseil des ministres le 23 novembre, le projet initial ne tenant pas compte des nouvelles perspectives de croissance, abaissées à 1 % pour l'année 2012. Objectif affiché par le gouvernement : ramener l'Ondam (Objectif national des dépenses d'assurance maladie) à 2,5 % l'année prochaine, au lieu de 2,8 %. Ce qui implique de faire 500 millions d'euros d'économies supplémentaires. Comment ? Plusieurs mesures sont annoncées par le gouvernement. D'abord, explique-t-il dans un communiqué, « l'accélération de la phase transitoire de montée en charge de la réforme des retraites votée en 2010, qui sera raccourcie d'un an », comme le prévoient les mesures d'austérité. Puis l'indexation, pour l'année prochaine, des prestations sociales à hauteur de 1 % (la prévision de croissance) au 1^{er} avril 2012. Enfin, si une économie de 290 millions d'euros est attendue d'une baisse des prix sur les médicaments, cela ne suffira pas à remplir les objectifs fixés. Ce sont donc les malades qui seront mis à contribution. Le gouvernement a ainsi prévu d'instaurer un quatrième jour de carence pour les salariés du privé en arrêt maladie, pour une économie de 200 millions d'euros ; « par souci d'équité », argumente-t-il, un jour de carence est créé dans les trois fonctions publiques. L'idée est de « responsabiliser les assurés pour garantir un recours justifié aux arrêts maladie ». A cela s'ajoute la promesse d'un renforcement des contrôles des arrêts de courte et longue durée. Après l'instauration, depuis 2004, de nombreuses franchises médicales et de remboursements de médicaments, les malades sont plus que jamais « dans le viseur », dénonce la Cgt. Dans le journal *L'Humanité*, le président de MG France affirme que de telles mesures vont « logiquement » pénaliser ceux qui exercent des métiers pénibles. Elles passent aussi sous silence les salariés « qui refusent de s'arrêter pour des raisons financières, au détriment de leur santé ». Mais d'eux, on ne parle pas. C.L.

ÉLECTIONS

FONCTION PUBLIQUE : LA CGT EN HAUSSE

Si les résultats définitifs ne devaient être connus qu'à la fin novembre, les résultats partiels de la représentativité dans la fonction publique d'Etat et hospitalière, issus du scrutin du 20 octobre, confirment la Cgt comme première organisation. Elle progresse fortement au ministère des Finances mais aussi à l'hôpital public.

Ainsi, dans la fonction publique hospitalière, sur des résultats portant sur environ 949 444 inscrits, la Fédération Cgt santé et action sociale enregistre un score de 34,98 %, en progression d'environ 3 % par rapport aux élections de 2007. Elle confirme et même renforce sa place de première organisation syndicale, creuse l'écart (plus de 11 %) avec les deuxième (Cfdt) et troisième (FO) organisations syndicales. La Cgt qui, en outre, dénonce de multiples obstacles dans l'organisation du scrutin arrive ainsi en première place dans tous les collèges – cadres, techniciens, employés et ouvriers. Un succès qui, globalement, concerne également toutes les typologies d'établissements : centres hospitaliers universitaires, établissements à caractère social, maisons de retraite...

Pour connaître l'ensemble des résultats dans la fonction



J.B. LE QUERE / MAXPPP

publique, il faudra toutefois attendre les enseignements du vote, le 22 novembre, des agents du ministère de la Justice, mais aussi des fonctionnaires de France Télécom. C.L.

En savoir plus sur <www.sante.cgt.fr>.

SÉCURITÉ SOCIALE : LA CGT PREMIÈRE CHEZ LES CADRES

Le 13 octobre 2011, les salariés des Caf, Urssaf, Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) et des caisses nationales des branches de la Sécurité sociale ont voté pour élire leurs représentants aux conseils d'administration. Selon les résultats définitifs, tous collèges confondus, la Cgt, avec 35,3 % des suffrages, continue sa progression (+ 1,7 %) et conforte sa place de première organisation syndicale.

Dans le collège encadrement, la Cgt devient première organisation syndicale. Via son Ugict, elle obtient 28,4 % des suffrages (+ 1,4 % par rapport à 2006), devant la Cfdt (28,2 %) et FO (22,7 %).

Aux Urssaf de Paris, la Cgt totalise 62,92 % des suffrages chez les employés et 39,4 % chez les cadres (27,8 % pour le Snfocos et 32,8 % pour la Cfdt). Pour la première fois, un candidat présenté par l'Ugict-Cgt remporte le siège cadre. Les deux sièges employés sont revenus à la Cgt.

Un autre très bon résultat a été enregistré à l'Agirc, lors des élections d'octobre 2011 : l'Ugict-Cgt a franchi la barre des 20 % des suffrages, ce qui représente une progression de 22 % par rapport au score atteint aux précédentes élections. Elle compte trois administrateurs. C.L.

En savoir plus sur <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « Documents et tracts ».

G 20



OPÉRATION CHARME

On se souvient – au fait, s'en souvient-on ? – que Nicolas Sarkozy voulait faire de ce G20 une sorte d'apothéose de son quinquennat. Dans ce cadre, et pour tenter de compenser la faiblesse prévisible de décisions, l'Elysée avait insisté pour obtenir la présence des premiers dirigeants syndicaux français à ses côtés lors d'un déjeuner. Comme si une telle photo de famille pouvait compenser l'absence totale de dialogue social national. Bernard Thibault a décliné l'invitation...

LES G20 PASSENT...

Que retenir de ce G20 ? On serait tenté de répondre : rien, tant « *business as usual* » aura dominé les débats. Dans un contexte de déchaînement spéculatif, appellation contrôlée de la « *crise de la dette* », les gouvernements réunis ont passé par pertes et profits – c'est le cas de le dire – les récentes promesses tenues sur la régulation ou les paradis fiscaux. La nécessité de trouver des fonds a néanmoins conduit le gouvernement français à soutenir l'idée d'une taxe sur la spéculation financière. Comme quoi, d'aucuns avaient raison avant d'autres... Pour le reste, le seul mot d'ordre a été : austérité.

Le G20 qui s'est tenu les 3 et 4 novembre à Cannes s'est inscrit dans des choix d'une orthodoxie libérale sans faille. L'austérité y a été célébrée comme religion d'Etat, les agences de notation jouant le rôle de prophètes.

rigueur pour tout le monde, champagne pour les autres



EXIGENCES SYNDICALES

La Cgt a, en revanche, participé à la manifestation de la coalition « Les peuples d'abord, pas la finance » qui s'est déroulée à Nice. La Confédération syndicale internationale a, pour sa part, fait connaître les exigences du mouvement syndical international : notamment placer « *les emplois de qualité au cœur de la reprise* », renforcer les institutions du marché du travail, les partenariats sociaux, les conventions collectives, les salaires minimums négociés et prévus par la loi, réduire les inégalités de revenus, ce dernier point incluant un pacte pour l'emploi des jeunes ; établir un socle de protection sociale soutenu par un financement adéquat en fonction des niveaux de développement ; enfin, mettre en œuvre les nécessaires réformes du secteur financier.

RIGUEUR: POURQUOI CE PLAN



DR

Déséquilibré et injuste, le dernier plan Fillon ne permettra pas un retour à la croissance. Explication et perspectives syndicales.

ENTRETIEN

AVEC

MICHEL FONTAINE

MEMBRE DE LA DIRECTION DE LA CGT-FINANCES

Il faut opposer à l'austérité l'impôt sur le revenu, le plus juste et le plus efficace, et l'intégration à son calcul des revenus du capital; la lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires, la refonte de l'impôt sur les sociétés et l'abolition de toutes les niches fiscales sans utilité sociale.

– **Options:** *En dévoilant son nouveau plan de rigueur, le Premier ministre, François Fillon, a assuré qu'il était « à peu près équilibré » et permettrait de ramener la France sur le chemin de la croissance. Une analyse que ne partage pas la Cgt. Pourquoi ?*

– **Michel Fontaine:** Parce que, non seulement ce plan est injuste, mais il n'est pas en mesure de répondre à la situation. En gelant la revalorisation des prestations sociales et en fondant l'essentiel des recettes fiscales nouvelles sur l'augmentation de la Tva, le gouvernement entame une nouvelle fois le pouvoir d'achat des ménages. Et, alors qu'il faudrait refondre l'essentiel de la politique fiscale pour soutenir l'activité et aller vers plus de justice fiscale, il se prive des moyens de soutenir l'activité. La chose est d'autant plus grave que tout le monde sait déjà que la France ne pourra pas atteindre en 2012 le taux de croissance de 1% sur lequel le gouvernement s'est fondé pour définir ce plan. Il y a moins de trois mois, 11 milliards d'euros de recettes nouvelles ont déjà été décidés; pour l'essentiel à la charge des ménages. Avec les dernières mesures annoncées, nous en arrivons à 19. Jusqu'où va-t-on aller ?

– **L'idée de l'instauration d'une Tva sociale a refait surface, ces derniers jours. Quelle analyse la Cgt fait-elle de ce dispositif ?**

– La Cgt s'y est toujours opposée. Ce projet remet en cause la logique du mode de financement de la protection sociale fondée sur le travail et, une fois encore, entame le pouvoir d'achat des plus modestes. Faut-il le rappeler: qu'elle soit sociale ou pas, la Tva contredit ce principe fondamental de l'impôt auquel nous sommes attachés selon lequel chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens. Bien sûr, en achetant un ordinateur à 600 euros,

nous payons tous 98 euros d'impôt. A première vue, donc, cet impôt peut paraître parfaitement égalitaire. Or il ne l'est pas. Plus nos revenus sont élevés, moins l'effort contributif que nous apportons est important... Sous prétexte de défendre l'emploi et de combattre les délocalisations, la mise en place d'une Tva sociale accroîtrait donc encore les inégalités.

– **Quelle logique, alors, inspire toutes ces mesures ?**

– Aucune ne vise à résoudre la crise des finances publiques. Toutes confortent les choix idéologiques majeurs qui, depuis vingt ans, militent pour le rétrécissement du périmètre d'intervention de l'Etat et la privatisation des services publics, le transfert de la richesse produite vers les actionnaires et non les biens publics. En 2009, le rapport Cotis avait indiqué que le choix fait par la France de diminuer l'impôt sur le revenu avait privé les recettes du pays

À VOUS DE VOIR!

Vous aimeriez connaître la réalité de ce que vous payez comme impôt (impôt sur le revenu, Tva et taxe d'habitation), les effets qu'aurait la réforme prônée par la Cgt sur vos revenus ? Sur le site <www.justicefiscale.fr>, la Fédération des finances-Cgt, en plus de présenter les mesures proposées, met à votre disposition un calculateur pour mesurer l'impact qu'auraient, sur votre situation personnelle, des changements suggérés par la Confédération. Si, parfois, l'impôt fait mal, rappelle l'organisation, « il nous fait beaucoup de bien tout au long de notre vie. Il offre à nos enfants une éducation de qualité. Il nous permet de nous soigner gratuitement. Il garantit notre sécurité ». Alors, dit-elle, « réfléchissons à deux fois avant de vouloir nous en débarrasser »...

EST INACCEPTABLE

de 20 milliards d'euros. Nous en payons encore le prix. Ni le bouclier fiscal, ni la réduction de la Tva dans la restauration ne sont fondés sur quelque nécessité économique que ce soit. Ces mesures flattent les marchés et les investisseurs et ne répondent pas aux besoins des populations. La réponse de François Fillon est politique.

– *Quelle alternative peut-on lui opposer ?*

– La réhabilitation de l'impôt sur le revenu, le plus juste et le plus efficace, et l'intégration à son calcul des revenus du capital ; la lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires, la refonte de fond en comble de l'impôt sur les sociétés et l'abolition définitive de toutes les niches fiscales qui n'ont pas d'utilité sociale. Selon les données fournies par la Cour des comptes, les niches fiscales bénéficiant aux entreprises et aux contribuables souvent les plus aisés, reconnues ou déclassées, représentent, toutes catégories confondues, un manque à gagner au budget de 150 milliards d'euros ; les niches fiscales des entreprises représentent à elles seules 37 milliards d'euros. Il est possible de faire autrement. Avec les Ong, la Fédération Cgt des finances, par exemple, se bat pour l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Pas une taxe homéopathique, non : une taxe qui entamerait vraiment la capacité des spéculateurs à agir. La fiscalité n'est pas une matière neutre. Des choix que nous faisons dépend le type de société que nous voulons.

– *Par exemple ?*

– Prenons celui du logement. En réduisant ses recettes, en ouvrant la collecte de l'épargne à la concurrence, l'Etat s'est privé de moyens d'agir. Plutôt que de réviser sa politique, de réorienter l'épargne vers le financement du logement social, il a créé des dispositifs censés suppléer ses déficiences. Des dispositifs offrant, sous forme de réductions d'impôts, des ponts d'or aux particuliers capables d'acheter des biens dans le neuf. Dans les publicités qui vantaient les mérites de la loi Scellier, était inscrit explicitement que les propriétaires pouvaient arriver à ne financer le coût de leur achat qu'à hauteur de 13 %, le reste étant pris en charge par l'Etat et le locataire. Tout un programme. Dans le domaine immobilier comme dans tous les autres, l'argent de la spéculation ne tombe pas du ciel. En 2010, les sociétés

Qu'elle soit sociale ou pas, la Tva contredit ce principe fondamental de l'impôt auquel nous sommes attachés selon lequel chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens.

du Cac 40 ont distribué 40 milliards de dividendes à leurs actionnaires. Si ces sommes faramineuses existent, c'est qu'une part des profits qui auraient dû revenir à la société pour développer les services publics, la recherche et l'industrie lui a échappé. Plutôt que de chercher à gagner quelque 6,7 milliards d'euros sur cinq ans en augmentant l'âge de départ à la retraite, le gouvernement ne serait-il pas mieux inspiré de revenir sur les 30 milliards d'exonérations de cotisations sociales accordées, sans contrôle aucun, aux entreprises ?

– *Que répondre à l'argument gouvernemental selon lequel les mesures proposées s'imposent pour aller vers une harmonisation fiscale européenne ?*

– Qu'il n'y a pas une voie et une seule en la matière, mais de multiples. Et le meilleur exemple en est le peu d'empressement dont l'Europe fait preuve pour harmoniser l'assiette et les taux d'imposition nationaux sur les sociétés. Malgré une recommandation de son Conseil économique et social qui a émis un avis prônant l'instauration d'une assiette commune,

l'Union européenne continue de se satisfaire d'écart fiscal considérable en la matière entre les pays. Si, ces dernières années, les taux d'imposition sur les sociétés ont partout diminué, ils n'ont pas été alignés les uns sur les autres pour éviter la concurrence des pays européens entre eux. Aujourd'hui, ces taux varient de 12 % en Irlande à 25 % en Allemagne et 33 % en France. Résultat, les grandes entreprises ont la possibilité de déplacer leurs chiffres d'affaires d'un pays à l'autre de l'Union pour échapper à l'impôt. Et certaines, comme Microsoft, en usent et en abusent, jouant sur les prix de transferts pour déplacer leurs bénéfices. Présente partout en Europe, cette firme, par exemple rapatriée en Irlande, où elle a installé son siège social, les droits de propriété intellectuelle qu'elle touche sur chaque vente du logiciel Windows. L'impôt qui pourrait être payé dans chaque pays à chaque fois qu'un ordinateur est vendu est systématiquement payé en Irlande, là où la fiscalité est la plus basse.

– *La question fiscale a longtemps fait fuir les non-spécialistes. Peut-on imaginer que la crise est une opportunité pour ouvrir largement le débat sur cette question ?*

– Il faut l'espérer. De plus en plus de demandes d'information et de formation émanant des structures interprofessionnelles de la Cgt nous parviennent. Paradoxalement, la crise peut être une opportunité, une chance pour aborder ce sujet essentiel qu'est l'impôt. L'impôt peut le pire quand il agit comme le bras armé de la réforme libérale de l'Etat. Mais il peut aussi le meilleur quand il favorise les besoins sociaux et une croissance durable. Cette question ne doit donc pas rester entre les mains des spécialistes. C'est vrai, lors de nos interventions, nous avons parfois du mal à expliquer pourquoi nous sommes pour des droits de succession élevés, pourquoi la fiscalité sur l'héritage est utile pour combattre une économie de rente. Mais discutons-en. La fiscalité est au cœur des enjeux démocratiques. C'est par le modèle sur lequel elle se fonde que l'on peut ou non utiliser les richesses produites pour le développement, l'emploi et le logement, non pour la spéculation. Une réforme fiscale est indispensable. Les salariés doivent s'y impliquer. ▶

Propos recueillis par Martine HASSOUN

FRANCE
2011
NOUVEAU MONDE
NOUVELLES IDÉES

G20
FRANCE
2011
NOUVEAU MONDE
NOUVELLES IDÉES



PEER GRIMM / DPA / MAXPPP

AUSTÉRITÉ

HARO SUR LES DROITS SOCIAUX ET SUR LES PLUS FAIBLES

SOUS PRÉTEXTE DE RÉVISION À LA BAISSÉ DE LA CROISSANCE, LE GOUVERNEMENT RISQUE LA RÉCESSION AVEC UN SECOND PLAN DE RIGUEUR QUI AFFECTERA LES PLUS FAIBLES SANS SAUVER LE TRIPLE A. LES SYNDICATS SE MOBILISENT, LA PREMIÈRE QUINZAINE DE DÉCEMBRE, AVEC UN TEMPS FORT LE 13.

Après un premier train de mesures, le 24 août, visant à économiser 12 milliards d'euros sur le déficit budgétaire, le Premier ministre a présenté, le 7 novembre, un nouveau plan de rigueur qualifié pudiquement d'«*effort supplémentaire*», portant sur 65 milliards d'euros d'ici à 2016, dont 7 dès 2012 et 11,6 en 2013. Ces économies sont jugées inévitables du fait de la crise financière et de la pression des agences de notation, qui menacent de retirer à la France son triple A et donc la confiance des crédateurs. Ce alors que le gouvernement veut faire croire qu'il est capable de ramener le déficit public à 3% du Pib dès 2013 et l'équilibre budgétaire dès 2016... Quoi qu'il en soit, les choix du gouvernement pour y parvenir sont loin de faire consensus. Car les mesures budgétaires et fiscales prises depuis le début du quinquennat, qui ont

contribué à alourdir la dette sans créer la moindre dynamique économique, ne sont en rien remises en cause, tandis que le gouvernement choisit une nouvelle fois de faire porter l'effort sur les ménages, sur l'assurance maladie ou le système de retraite, déjà considérablement affectés par les dernières réformes et la récession économique.

Des mesures qui n'épargnent personne... sauf les plus riches

Au chapitre de la baisse des dépenses d'ici à 2016, il est par exemple prévu de rogner les prestations sociales : moins 500 millions d'euros en désindexant partiellement les allocations familiales et l'aide au logement, ou encore 700 millions sur le budget de l'assurance maladie, en tablant sur une gestion plus rigoureuse que prévu. Quant à la réforme des retraites, son application

sera accélérée. Les personnes nées en 1952 devront travailler un mois de plus, celles nées en 1953 deux de plus, en 1954 trois mois de plus et en 1955 quatre mois de plus, ce qui, d'ici à 2017, permettra l'économie de 4,4 milliards d'euros. Pour les générations suivantes, il est à craindre que la retraite à taux plein, même à soixante-deux ans et avec quarante-deux années de cotisation, ne soit plus qu'un doux rêve. Au moment où les assurés sociaux voient leurs cotisations aux mutuelles doubler (de 3,5 à 7%), le président de la République déclare également la guerre aux «*fraudeurs sociaux*» qui coûteraient 4 milliards aux systèmes solidaires... La Cgt a rappelé à cette occasion que le rapport parlementaire sur les fraudes sociales établit leur montant à 20 milliards d'euros, dont 16 relevant des entreprises, en cotisations patronales et salariales non versées, Nicolas Sarkozy n'évoquant que les 4 milliards qui seraient versés indûment aux salariés privés d'emploi ou retraités. De fait, l'ensemble du système d'assurance maladie est menacé : tout arrêt maladie sera désormais jugé suspect et soumis à quatre jours de carence dans le privé et un dans le public, et le remboursement

des médicaments de plus en plus limités, ce alors que déjà les plus fragilisés socialement restreignent leurs dépenses de santé. Quant au volet recettes, on pouvait espérer que le gouvernement reviendrait sur certaines de ses réformes socialement injustes et économiquement inefficaces, notamment sur les 11 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus riches depuis 2007. Mais il ne s'attaque par exemple que timidement aux niches fiscales : l'Etat ne récupèrera que 2,6 milliards sur les 104 milliards de niches qui lui échappent, dont la moitié jugées totalement improductives. Les grandes entreprises sont par ailleurs appelées à contribuer à l'effort national par une majoration exceptionnelle de 1,1 milliard étalée sur 2012 et 2013. Quant à la Tva à taux réduit, accordée notamment à la restauration et au bâtiment pour les travaux de rénovation, elle ne sera majorée que de 5,5 à 7%, sauf pour les produits de première nécessité, le gaz et l'électricité, pour un gain de 1,8 milliard d'euros, mais sera répercutée sur le consommateur pour un grand nombre de produits, par exemple un bien culturel tel que le livre...

Est-il possible que ce nouveau tour de vis suffise à rassurer les marchés financiers, à défaut de réinstaurer du dynamisme, de la créativité ou tout simplement du potentiel à l'économie et à la société française? Pour la Cgt, le gouvernement poursuit une politique injuste, antisociale et qui compromet l'avenir. En refusant notamment de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires, qui permet certes à ceux qui travaillent plus de gagner plus, mais bloque la dynamique de création d'emplois et coûte 4 milliards d'euros à l'Etat. Une véritable relance du pouvoir d'achat, mais surtout de l'activité et de l'emploi, serait la seule clé pour redonner du souffle à l'économie et nourrir à nouveau la cohésion sociale en revivifiant les services publics et l'ensemble du système d'assurances sociales.

Après concertation, les syndicats Cgt, Cfdt, Fsu, Solidaires et Unsa organisent deux semaines de mobilisation et de débats partout en France, du 1^{er} au 15 décembre, avec un temps fort de mobilisation nationale le 13. Pour montrer, comme essaie également de le faire le Sénat, que d'autres options sont possibles pour assainir les finances publiques et développer le potentiel humain, industriel et économique du pays sans aggraver les inégalités et les tensions sociales. Le débat ne sera pas clos par ce plan, qui en appellera d'autres, tant que la logique qui l'inspire ne sera pas remise en cause. ◀

Valérie GÉRAUD

AUTOMOBILE DÉVELOPPER LES RÉSEAUX MONDIAUX

Sur l'initiative de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (Fiom), les représentants de quatre-vingt-onze syndicats de l'automobile se sont retrouvés, du 31 octobre au 4 novembre dernier, en Inde, pour examiner les moyens de développer les réseaux syndicaux mondiaux. De telles structures existent déjà chez Volkswagen, Daimler, Bmw, Psa comme chez Renault. Chez Bosch, Toyota, Nissan et Hyundai/Kia, elles sont à l'étude. Leur développement est un impératif pour gagner des droits et aller vers une plus grande justice sociale, estime l'organisation. C'est un préalable pour, ensuite, «mettre en avant des questions politiques, comme la réglementation du secteur financier international», a affirmé Christian Brunkhorst, délégué de la Fédération européenne de la métallurgie, lors de cette rencontre.

INTÉRIM CHAUDES DISCUSSIONS À L'OIT

Le travail temporaire répond-il aux critères du «travail décent»? La question était à l'ordre du jour, les 18 et 19 octobre dernier, d'une rencontre à l'Oit entre des représentants des gouvernements, des agences d'emploi privées et des syndicats. Aucun accord n'a été trouvé. Entre la position patronale militante pour un développement de l'intérim et celle des syndicalistes qui cherchent à obtenir un traitement égal entre les personnes embauchées par des agences d'emploi privées et les autres, et qui espèrent la définition de restrictions sur les circonstances dans lesquelles le recours

à ces agences serait permis, le consensus n'a pas été possible. Les représentants des salariés demeurent mobilisés. L'une de leurs priorités reste que des mesures soient prises pour renforcer la liberté syndicale et la négociation collective du personnel embauché par ces agences. Mesures qui incluraient les entreprises utilisatrices et les syndicats représentant les salariés de ces entreprises.



DENIS LAMBERT / MAXPPP

JEUNES UN TAUX DE CHÔMAGE RECORD

Si le chômage augmente partout en Europe, le taux de chômage des 15-24 ans frise tous les records. Selon Eurostat, il était, en août, de 42,9% en Grèce et même de 46,2% en Espagne. Une situation que confirme l'Oit, affirmant même que la situation des jeunes sur les marchés du travail est encore plus dramatique que celle que les données statistiques laissent apparaître. Le taux de chômage des jeunes Irlandais, par exemple, ne serait pas de 27,5% en 2010, mais supérieure de 19,3 points si l'on prend en compte ceux qui «se dissimulent» dans le système éducatif ou attendent chez eux que la conjoncture économique s'améliore. «Ces nouvelles statistiques reflètent la frustration et la colère que ressentent des millions de jeunes de par le monde», déclarait, il y a peu, José Manuel Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du secteur de l'emploi au Bit. Une frustration et une colère qui ne sont pas sans expliquer, ajoutait-il, le mouvement des Indignés qui se diffuse désormais partout.

De l'usage des banques

Dexia entre faillite et mécano

Le naufrage du groupe franco-belge Dexia donne la mesure des effets toxiques de la spéculation. Il illustre l'actualité d'interrogations brûlantes : à quoi a donc servi le sauvetage de 2008 ? Fallait-il démanteler la banque plus tôt ? Du côté belge, une commission spéciale parlementaire a commencé ses travaux pour analyser les causes de la débâcle. Avec, d'emblée, une constatation : Dexia, dédiée au financement des collectivités locales, est la première banque victime de la crise de la zone euro. En France, cette faillite pose – ou repose – la question du financement des collectivités locales, dont nombre se trouvent dans des situations budgétaires inextricables de par la suppression de la taxe professionnelle et le gel des dotations budgétaires. Enfin, la solution réside-t-elle dans un mécano entre La Poste, la Caisse des dépôts et Dexia ?

Sauver les banques ?

Cet appel, avancé après la faillite de Lehman Brothers et resservi aujourd'hui à propos de la prise en charge de la dette grecque, s'il est juste dans son principe, montre à quel point les banques ont failli. Mues par une cupidité sans bornes, elles ont en effet cédé aux sirènes de la finance de marché, délaissant de ce fait ce qui constitue pourtant leur raison d'être : assurer le financement de l'économie et permettre ainsi à celle-ci de répondre aux besoins des femmes et des hommes. Pire, elles sont même devenues les ennemis des peuples qu'elles sont censées servir, puisque c'est au nom de l'allègement d'une dette publique dont elles sont en partie responsables que les gouvernements imposent partout à leurs citoyens une cure d'austérité drastique. Il y a donc une absolue nécessité de redéfinir leur rôle, de leur imposer un contrôle social...

Et l'intérêt général, dans tout ça ?

Les Etats ont-ils le pouvoir de reprendre la main dans la gestion de la crise financière, et quel rôle les banques pourraient-elles jouer dans une redistribution des responsabilités ? C'est autour de ces réflexions que débattent Patrick Lichau, secrétaire général de la fédération Cgt des syndicats du personnel de la banque et de l'assurance (Fspba-Cgt), Michel Marchet, délégué syndical central de la Cgt Société générale, et Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict et secrétaire général de l'Ufc Fapt-Cgt (Union fédérale des cadres, Fédération des activités postales et de télécommunication).

YE PINGFAN / MAXPPP



SOMMAIRE

**DEXIA :
QUI VA PAYER ?**
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

**POINT DE VUE
DE PIA DESMET :
CAMPAGNE POUR
UNE FINANCE SOCIALEMENT
RESPONSABLE**
PAGE 21

**PÔLE FINANCIER PUBLIC :
REMETTRE LA FINANCE
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ**
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Dexia Qui va payer ?

La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf : c'est en reprenant une fable de La Fontaine que la presse belge s'est fait l'écho du naufrage du groupe franco-belge Dexia, trois ans après un premier sauvetage opéré par les deux États. Que s'est-il passé depuis ? Le sauvetage de 2008 n'a-t-il servi à rien ? Fallait-il démanteler la banque plus tôt ? Du côté belge, une commission spéciale parlementaire a commencé ses travaux pour analyser les causes de la débâcle. Avec, d'emblée, une constatation : Dexia, dédiée au financement des collectivités locales, est la première banque victime de la crise de la zone euro. « *N'étant pas une banque de dépôt, elle a été obligée, pour son activité, d'emprunter à court terme et de prêter à long terme. Dans sa politique d'emprunt, elle a été amenée à acheter des titres liés à des dettes publiques* », explique Jean-Philippe Gasparotto, secrétaire général

de l'Union des syndicats Cgt du groupe Caisse des dépôts. L'épilogue, en quelque sorte, d'une stratégie désastreuse entamée voilà presque vingt ans.

« *Nous assistons à la chronologie d'un désastre annoncé lié à un aveuglement idéologique constant* », reprend ainsi Jean-Philippe Gasparotto. Le groupe franco-belge est né en 1996 de la fusion du Crédit local de France, privatisé trois ans plus tôt, avec le Crédit communal de Belgique. Progressivement, il va développer une politique tournée vers la spéculation et la maximisation des bénéfices qui se traduira, notamment, par le placement de prêts toxiques aux collectivités locales mais aussi à certains hôpitaux. Il voit grand, voulant « *le monde comme horizon* », pour reprendre un titre du quotidien *Le Soir*⁽¹⁾ : essai – raté – de la création d'une banque directe, stratégie de rachats à l'extérieur

« Nous assistons à la chronologie d'un désastre annoncé lié à un aveuglement idéologique constant. »

• • •

(1) *Le Soir*, 8 octobre 2011.

Dexia Qui va payer ?

- ... avec, en 2000, l'acquisition du rehausseur de crédit américain Fsa. Rattrapé par la crise des *subprimes* de 2008, Fsa aura coûté à la banque plus de 3 milliards d'euros et sera à l'origine de la crise de confiance affectant alors le groupe. Pourquoi a-t-elle voulu grandir si vite dans des domaines qui n'étaient pas nécessairement son cœur de métier ? C'est d'ailleurs une question que pose, en Belgique, la commission spéciale parlementaire.

Le démantèlement, et après ?

Son affaiblissement par la crise des *subprimes* n'explique pourtant pas tout. Si, en 2008, les Etats belge et français ont injecté plus de 6 milliards d'euros pour sauver la banque, cette intervention ne s'est traduite par aucun changement stratégique. En Belgique, on voit même un nouveau problème apparaître à cette époque. Jean-Michel Cappoen, secrétaire général fédéral du Secta, le syndicat des employés, techniciens et cadres de la Fgtb (Fédération générale du travail en Belgique), responsable de la branche « finances », explique : « Il y a alors eu un changement de structure du fonctionnement de la banque, établissant une passerelle entre la Belgique et la France. Lorsque Dexia n'a plus été en capacité de trouver de financement sur le marché interban-

caire, faisant reposer l'apport de liquidités sur les épargnants belges, le système, contraint de vivre en autarcie, n'a plus fonctionné. »

En situation de faillite, Dexia a amorcé, au début d'octobre, son démantèlement, dont la phase finale a été validée par le conseil d'administration de la banque, le 20 octobre dernier. Le montage est relativement complexe. Il y a d'abord le rachat, en forme de nationalisation, de Dexia Banque Belgique pour 4 milliards d'euros. Est prévue également la création de ce que l'on appelle une « *bad bank* », garantie à hauteur de 90 milliards d'euros par trois Etats (dont 36,5 % par la France), où seront cantonnés les actifs dits « *problématiques* ». Du côté spécifiquement français, enfin, la reprise du portefeuille et de l'activité du financement des collectivités locales de Dexia Municipal Agency se fera dans le cadre de deux structures partenariales publiques, réunissant la Caisse des dépôts et consignations et la Banque postale. Première structure : une société de crédit foncier prenant en charge la gestion et la renégociation des 80 milliards d'encours de prêts aux collectivités locales, détenue à 65 % par la Caisse des dépôts. Seconde structure : une société commerciale dédiée aux nouveaux prêts, majoritairement détenue (65 %) par La Poste. « Si l'on ne peut que se satisfaire de la perspective d'un retour à une structure publique de financement des collectivités locales, qui préfigure partiellement le pôle financier public que revendique la Cgt⁽²⁾, on ne peut, d'une part, passer par pertes et profits le bilan cumulé de plus de vingt ans d'erreurs et, d'autre part, valider les termes d'un dispositif de financement qui sollicite essentiellement les fonds publics sans jamais interpellier les banques et les marchés financiers. » Telle est l'analyse de l'Union des syndicats Cgt du groupe Caisse des dépôts.

Car tout, ou presque, reste à régler. Si les premières victimes évidentes de l'affaire Dexia sont les collectivités territoriales, mais aussi les hôpitaux publics, frappés pour 500 millions d'euros par le surcoût des emprunts toxiques, les salariés restent inquiets. En Belgique, les syndicats exigent la transparence et demandent des garanties pour l'emploi après la nationalisation. En France, plusieurs problèmes se cumulent : l'avenir des salariés de Dexia Municipal Agency qui, à l'appel de l'intersyndicale, se sont rassemblés, le 21 octobre dernier, devant la tour du

On ne peut, d'une part, passer par pertes et profits le bilan cumulé de plus de vingt ans d'erreurs et, d'autre part, valider les termes d'un dispositif de financement qui sollicite essentiellement les fonds publics sans jamais interpellier les banques et les marchés financiers.



THOMAS PADILLA / MAXPPP



Nombre de collectivités territoriales se trouvent dans des situations budgétaires inextricables de par la suppression de la taxe professionnelle et le gel des dotations budgétaires.

(2) Lire pages 24-25.

En savoir plus : « Financement des collectivités territoriales : les banques doivent assumer leurs responsabilités. A propos de la faillite de Dexia ». Note économique de la Cgt, n° 134, septembre-octobre 2011.

L'UNION DES SYNDICATS CGT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS FAIT UNE PROPOSITION : LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE DE TAXATION DES DIVIDENDES DES ACTIONNAIRES DES BANQUES. IL SERAIT DESTINÉ À ALIMENTER UN FONDS DE GARANTIE PERMETTANT LA RENÉGOCIATION DE TOUS LES EMPRUNTS TOXIQUES.

groupe franco-belge à la Défense ; un risque de mise en concurrence des personnels, notamment les commerciaux, entre les différentes structures ; un risque enfin de déstabilisation des emplois, tant au sein de la Caisse des dépôts que de la Banque postale.

Quelles ressources pour les collectivités locales ?

Autre question : qui va payer ? En Belgique, le Secta rappelle que, pour nationaliser Dexia Banque Belgique, l'Etat a emprunté 4 milliards d'euros auprès des marchés financiers. « Alors que l'Etat cherche déjà 11 milliards d'euros pour boucler son budget, il est certain que ça va peser », souligne Jean-Michel Cappoen. Pour autant, le syndicat souligne que la nationalisation répond à une de ses revendications : la création d'une banque publique. Mais il veut rester vigilant : « Alors que, depuis 2008, l'Etat possédait 25 % de Dexia Banque, cela ne l'a pas empêché de faillir à sa mission de surveillance », poursuit Jean-Michel Cappoen. Du côté français aussi,

de nombreuses questions restent en suspens. La Cgt rappelle que la Caisse des dépôts, « après avoir injecté 2 milliards d'euros en 2008 pour renflouer le groupe, à partir de ses fonds propres et des fonds d'épargne, sans contreparties, a déjà perdu sa mise ». Une mise en garde qui s'accompagne d'une autre inquiétude concernant la « bad bank ». Aujourd'hui, il est difficile de calculer le coût de l'opération, car tout dépendra des conditions selon lesquelles cette structure parviendra à écouler les actifs toxiques. Pour la Belgique, par exemple, la garantie s'élève à 54 milliards d'euros. « Cela représente 15 % du Pib du pays », prévient le responsable du Secta. Dans ce contexte, problématique pour tous les pays concernés, l'Union des syndicats Cgt de la Caisse des dépôts fait une proposition : la mise en place d'un dispositif spécifique de taxation des dividendes des actionnaires des banques. Il serait destiné à alimenter un fonds de garantie permettant la renégociation de tous les emprunts toxiques concernant les collectivités locales, adossé à la future société de crédit foncier. La situation de faillite de Dexia pose – ou repose – en effet la question du financement des collectivités locales. Une urgence : « Nombre de collectivités territoriales se trouvent dans des situations budgétaires inextricables, de par la suppression de la taxe professionnelle et le gel des dotations budgétaires », ont déclaré les élus Cgt de la Banque postale lors du conseil d'administration du 5 octobre. Pour ces derniers, en tout cas, « la solution n'est pas dans le montage d'un mécano entre La Poste, la Caisse des dépôts et Dexia ». ◀

Christine LABBE

SUBPRIMES, ETC. 2007-2011, retour sur un enchaînement

En 2007, une crise financière née dans le secteur des *subprimes* de l'immobilier résidentiel américain débouche sur un tarissement du crédit, paralysant peu à peu le monde bancaire international. En 2008, la crise se transforme en crise économique mondiale, puis en authentique crise de civilisation. Tous les établissements privés américains du prêt hypothécaire sont emportés, suivis par les deux colosses du crédit immobilier, Fannie Mae et Freddie Mac, que l'Etat américain se voit forcé de nationaliser. La crise ne s'arrête pas là : les banques d'affaires dites « *de Wall Street* » s'effondrent à leur tour. Cette dévastation sans précédent du système financier restreint alors dramatiquement les choix de placements des

investisseurs. Des sommes colossales se retrouvent concentrées sur le marché à terme des matières premières, engendrant une énorme bulle spéculative. Le grain vient à manquer dans des pays du Sud, déclenchant des émeutes de la faim. Le prix exorbitant du carburant contribue à mettre au bord de la faillite les compagnies aériennes ainsi que les constructeurs automobiles américains. Au-delà d'un récit détaillé des événements et de leur mécanisme, Paul Jorion répond, dans son livre *La Crise. Des subprimes au séisme financier planétaire*, à plusieurs questions sur le rôle de la Chine dans ce processus, sur la nature des crises contemporaines et sur la capacité du système capitaliste à les surmonter.

biblio

LA CRISE. DES SUBPRIMES AU SÉISME FINANCIER PLANÉTAIRE, PAUL JORION, 343 PAGES, FAYARD, 20 EUROS.

MANIFESTE DES ÉCONOMISTES ATERRÉS. Crise et dettes en Europe: 10 fausses évidences, 22 mesures en débat pour sortir de l'impasse, PHILIPPE ASKENAZY, THOMAS COUTROT, ANDRÉ ORLÉAN, HENRI STERDYNIAK, ÉDITIONS LES LIENS QUI LIBÈRENT, 70 PAGES, 5,50 EUROS.

LA NOUVELLE ALTERNATIVE ? ENQUÊTE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, PHILIPPE FRÉMEAUX, ÉDITIONS LES PETITS MATINS, 160 PAGES, 11,40 EUROS.

MANIFESTE Les mots pour d'autres choix

Les décideurs européens ont-ils appris quelque chose de la crise provoquée par les dérives de l'industrie financière ? On peut en douter. Pour résorber les déficits provoqués par le sauvetage des banques et la récession, la Commission européenne et les gouvernements appliquent avec une vigueur renouvelée des programmes d'ajustement qui ont, dans le passé, démontré leur capacité à accroître l'instabilité économique et les inégalités sociales. Ces politiques de soumission au pouvoir de la finance mettent en danger l'avenir du projet européen. Consterné par ce constat, un collectif d'économistes témoignant d'une réelle diversité d'écoles a pris l'initiative d'écrire ce *Manifeste des économistes atterrés*, dans lequel ils dénoncent dix fausses

évidences, mal fondées scientifiquement, qui servent à justifier les politiques actuellement menées en Europe. Ce texte soumet au débat vingt-deux propositions pour une autre stratégie. Initialement adressé à la communauté des économistes (plus de sept cents d'entre eux, issus d'horizons théoriques très divers, l'ont signé), ce manifeste est surtout destiné aux citoyens qui entendent comprendre pour agir face à la crise. Devant un décalage patent entre les affirmations péremptoires des « experts » et la fragilité de leurs diagnostics, les auteurs souhaitent en effet aider les citoyens à mettre des mots et des concepts sur leurs doutes, et les conforter dans l'idée que d'autres choix peuvent être mis en œuvre.

ALTERNATIVE ? En quête d'économie sociale et solidaire...

Pour Philippe Frémeaux, économiste et directeur d'*Alternatives économiques*, l'économie sociale et solidaire (Ess) fait aujourd'hui figure de nouvelle alternative au capitalisme. Dans son ouvrage, il rappelle que l'objectif premier de l'Ess n'est pas, de fait, de dégager du profit, mais de produire des biens et des services utiles à tous. Issue d'initiatives citoyennes, elle apporte la preuve que la recherche de l'enrichissement personnel n'est pas l'unique motif qui puisse donner envie d'entreprendre. Constitue-t-elle pour autant une force politique, un mouvement susceptible de transformer profondément notre économie

et notre société ? Sa gouvernance, qui se veut démocratique, est-elle vraiment exemplaire ? A-t-elle vocation à s'étendre, à se généraliser ? Enfin, cette généralisation est-elle souhaitable ? Autant de questions auxquelles l'auteur répond dans ce livre, nourri de nombreux exemples. Pour lui, il est temps de regarder l'Ess telle qu'elle est, et non dans sa version idéalisée : c'est à cette condition que l'on pourra apprécier dans quelle mesure et à quelles conditions elle peut contribuer à rendre l'économie plus démocratique, plus juste et plus soutenable. Une approche que la conjoncture rend d'autant plus actuelle... ◀



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

point de vue

PIA DESMET

SECRÉTAIRE FÉDÉRALE DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET CADRES DE LA FGTB, VICE-PRÉSIDENTE D'UNI FINANCE MONDE

Propos recueillis par Martine HASSOUN

de bien conseiller. Nous ne nous le cachons pas : toute nouvelle et sans équivalent, cette campagne n'est pas facile à mener. Elle soulève une multitude de questions et s'affronte aussi aux différentes approches que le syndicalisme peut avoir, à la fois des moyens de lutter contre la crise et des façons que l'on peut avoir d'obtenir des avancées sociales. Mais elle est enthousiasmante parce qu'elle cherche à répondre à un défi lancé à la planète tout entière. Les enquêtes syndicales réalisées ces deux dernières années montrent que les pratiques de vente irresponsables constituent un phénomène mondial qui, même après la crise de 2008, n'a pas cessé de s'aggraver.

Chez Barclays, une "Charte des opérations bancaires responsables"

» Mais, sur le terrain, les choses avancent. Au Royaume-Uni, les membres du comité d'entreprise européen de Barclays ont réussi cet été à faire adopter une "Charte des opérations bancaires responsables". En Allemagne et au Brésil, des négociations viennent de s'ouvrir sur le stress au travail et les moyens de le combattre dans le secteur bancaire. En Nouvelle-Zélande, en Finlande ou en Irlande, nos affiliés se sont déjà engagés dans la campagne. En Belgique, nous avons obtenu, en août dernier, l'introduction d'une clause sur le conseil et la vente des produits financiers dans la convention collective du secteur des banques et assurances. Dans ce texte, le patronat reconnaît autant la nécessité de "développer et de proposer des produits financiers de qualité" que celle, pour ce faire, d'améliorer la formation et les conditions de travail. Il s'engage, "dans le but d'aboutir à des objectifs concrets", à mener, au sein du conseil d'entreprise, "une concertation avec les représentants du personnel". Les choses sont donc en train de changer. Nous ferons tout pour qu'elles avancent. Pour que, avec les clients, les salariés y gagnent : en pesant sur les décideurs politiques et sur les instances de contrôle et de régulation qui doivent agir pour changer la logique financière ; en multipliant les contacts avec la presse et les Ong pour imposer une autre logique financière qui passe par l'amélioration des conditions de travail des salariés. N'est-il pas symptomatique d'entendre aujourd'hui le patronat européen du secteur financier lui-même reconnaître que l'ampleur du stress qui a gagné les entreprises du secteur est intimement liée à la logique commerciale qui est imposée aux personnels ? »

Campagne pour une finance socialement responsable

Réformer les marchés financiers passe aussi par la formation et l'amélioration des conditions de travail des salariés du secteur de la banque et des assurances. C'est la conviction d'Uni Finance Monde. Echo d'une campagne lancée en juin 2010.

« Depuis un an, Uni Finance Monde développe une campagne sans précédent : une campagne internationale pour la formation de tous les salariés des banques, assurances et compagnies financières aux risques des produits qu'ils sont chargés de commercialiser. Cela fait des années que l'on demande aux travailleurs du secteur de fermer les yeux sur la pertinence des produits dont ils ont la charge. La crise de 2008 nous montre où tout cela peut mener. Que ce soit clair : nous ne revendiquons pas un droit d'intervention dans les politiques "produits" des établissements. A chacun ses responsabilités. Ce que nous voulons, en revanche, c'est que les employés soient en mesure de bien faire leur travail ; que les entreprises les forment pour leur permettre d'exposer aux clients les risques qu'ils sont susceptibles de prendre en choisissant tel ou tel placement. La moralisation du secteur financier ne peut pas seulement s'appuyer sur la vigilance de la clientèle. Elle doit se fonder aussi sur le respect des conditions de travail des salariés, sur un autre mode de gestion que celui qui leur est imposé.

» Tant que les commerciaux ne maîtriseront pas la réalité des produits qu'ils proposent, tant qu'ils seront sommés de vendre toujours plus pour espérer gagner correctement leur vie, il ne pourra y avoir de secteur financier responsable. Les salariés du secteur financier ne sont pas responsables des tâches qu'on leur assigne. La part variable de la rémunération des salariés du secteur doit absolument diminuer au bénéfice d'une part stable. La pression et les contrôles incessants dont les personnels sont l'objet pour qu'ils atteignent leurs objectifs doivent aussi cesser si l'on veut qu'ils retrouvent la possibilité

Remettre la **finance** au ser

La crise met en lumière l'absolue nécessité de redéfinir le rôle des banques et d'imposer un contrôle social de leurs activités afin de les mettre au service de la collectivité et de permettre à celle-ci de se réappropriier le bien public que constitue la monnaie. Propositions.

Jean-Marie ROUX ⁽¹⁾.

Sauver les banques! Cet argument, avancé après la faillite de Lehman Brothers et resservi aujourd'hui à propos de la prise en charge de la dette grecque, s'il est juste dans son principe, montre à quel point les banques ont failli. Mues par une cupidité sans bornes, elles ont en effet cédé aux sirènes de la finance de marché, délaissant de ce fait ce qui constitue pourtant leur raison d'être: assurer le financement de l'économie et permettre ainsi à celle-ci de répondre aux besoins des femmes et des hommes. Pire, elles sont même devenues les ennemis des peuples qu'elles sont censées servir, puisque c'est au nom de l'allègement d'une dette publique dont elles sont en partie responsables que les gouvernements imposent partout à leurs citoyens une cure d'austérité drastique.

Il y a donc une absolue nécessité de redéfinir le rôle des banques et d'imposer un contrôle social de leurs activités afin de les mettre au service de la collectivité et de permettre à celle-ci de se réapproprier le bien public que constitue la monnaie. Mais, quelles que soient les modalités de cette réappropriation, la crise montre qu'il y a également nécessité et urgence à ce que la puissance publique se dote d'un instrument lui permettant d'influer directement sur la sphère financière afin de s'assurer que l'intérêt général et les choix démocratiques y sont bien pris en compte et que leur mise en œuvre n'est pas tributaire d'un quelconque taux de rentabilité. Cette préoccupation n'est certes pas nouvelle, et depuis longtemps les pouvoirs publics se sont dotés de moyens d'intervention dans le domaine financier. Malheureusement, la vague néolibérale est passée par là, et ces outils ont été en partie démantelés, privatisés ou ont vu leurs finalités détournées au profit d'intérêts privés.

Le pôle financier public a vocation à reconstituer cet instrument en l'adaptant aux enjeux de la période et en faisant en sorte d'accroître à la fois son efficacité, par la mise en réseau des établissements qu'il regroupera, et sa légitimité, par une gouvernance associant tous les acteurs politiques, économiques et sociaux.

Le pôle financier public a pour ambition de permettre à la puissance publique d'imposer les choix nécessaires pour satisfaire les besoins sociaux avec une visée de long terme indispensable pour un véritable développement humain durable. Il serait constitué par la mise en réseau d'institutions financières dans lesquelles l'Etat dispose d'une influence certaine, directement ou indirectement, l'objectif étant de faciliter la complémentarité de leurs interventions dans le cadre d'une cohérence globale. Il regrouperait donc des institutions financières publiques (Banque

de France, Caisse des dépôts et consignations, Oseo, Fonds stratégique d'investissement, Société des participations de l'Etat, Banque postale, UbiFrance, Agence française de développement, Institut d'émission des départements d'outre-mer, Caisse nationale de prévoyance), ou dont l'activité relève d'une mission de service public (Crédit foncier, Coface). Le nouvel établissement issu de la restructuration de Dexia, adossé à la Cdc et à la Banque postale, en ferait bien évidemment partie, de même que toute banque ou société d'assurances dans laquelle l'Etat prendrait une participation majoritaire.

Au-delà des missions dévolues à chacune de ces institutions, le pôle financier public permettrait leur mobilisation commune dans le cadre d'un service public de la monnaie, du crédit et de l'épargne dont les finalités et les moyens seraient garantis par le législateur et dont les objectifs feraient régulièrement l'objet de débats publics afin de s'assurer qu'ils répondent au mieux aux besoins des citoyens.

Le champ d'intervention du pôle financier public comporterait trois axes:

- **Le financement d'investissements jugés socialement utiles:** logements sociaux et équipements assimilés (résidences étudiantes, maisons de retraite, centres d'hébergement...), services publics (énergie, hôpitaux, écoles, transports, poste...), renforcement de l'appareil productif dans le cadre d'une politique industrielle ambitieuse, promotion de la recherche et de l'innovation, investissements destinés à préserver l'environnement, développement solidaire des territoires, soutien des Pme, équipements des collectivités locales, infrastructures (routes, réseaux ferroviaires, ports, etc.)...

- **La sécurisation de l'épargne populaire et son orientation vers la satisfaction des besoins sociaux:** il s'agit de permettre à toutes les personnes, quels que soient leurs revenus, de se constituer une épargne, de garantir que celle-ci ne s'évaporerait pas dans les tourbillons des marchés et d'utiliser les fonds ainsi collectés pour financer les missions décrites ci-dessus. Cela concerne essentiellement ce que l'on appelle l'épargne réglementée (Livret A, Lep, Livret de développement durable, Pel...), dont les conditions sont fixées par l'Etat, mais on pourrait envisager la création d'autres supports, comme un livret emploi-industrie, par exemple. Si la collecte de cette épargne est désormais assurée par l'ensemble des banques, sa sécurisation et son emploi au service de la satisfaction des besoins sociaux ne peuvent être garantis que par sa centralisation intégrale auprès de la Caisse des dépôts.

(1) Secrétaire de la Fédération des finances Cgt.

vice de la société



ALPHA PRESS / MAXPPP

• **L'inclusion financière:** le pôle financier public est un outil indispensable pour permettre à tous, et plus particulièrement aux populations les plus fragiles, d'accéder aux services financiers (droit au compte, accès aux moyens de paiement et au crédit...), devenus indispensables pour mener une vie normale. Il assurerait également la protection des usagers, tant au niveau de la gestion des moyens de paiement que des situations individuelles (médiation, prévention et traitement du surendettement), et jouerait un rôle important en matière d'information et d'éducation financière. Les interventions du pôle financier public pourraient prendre différentes formes: crédits, garanties, expertise et conseils, voire, dans certains cas, participation au capital pour influencer sur la stratégie des entreprises. De façon générale, il ne s'agirait pas d'assurer la totalité du financement des projets concernés, ni de prendre en charge ce qui n'est pas rentable pour laisser le reste au secteur privé, mais de créer les conditions pour mobiliser d'autres fonds, de jouer en quelque sorte un rôle de catalyseur pour attirer des financements classiques via les banques privées et mutualistes. De ce point de vue, son action devrait conforter les «*fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire*» que propose la Cgt. Cette interaction serait d'ailleurs d'autant plus aisée que le pôle financier public devrait pouvoir s'appuyer sur l'ancrage territorial de ses composantes et aurait donc une dimension opérationnelle décentralisée.

Afin que l'action de ce pôle soit bien en phase avec les besoins exprimés par la collectivité et reflète les choix collectifs décidés démocratiquement,

Disposant du pouvoir exorbitant de créer la monnaie, les banques, quel que soit leur statut, exercent de fait des missions d'intérêt général. La loi doit en tirer les conséquences en leur imposant d'affecter prioritairement leurs crédits au développement économique, social et écologique et en les plaçant réellement sous contrôle social.

et pour éviter qu'il ne devienne un simple bras financier du gouvernement ou un outil par trop technocratique, sa gouvernance serait assurée par une structure nationale composée d'élus nationaux et locaux et de représentants de la société civile (syndicats, entreprises, associations...). Des structures analogues seraient créées au niveau régional, garantissant un réel contrôle social et permettant de faire le lien avec les mobilisations dans les territoires.

Si la création d'un pôle financier public répond à la nécessité de remettre le système financier au service de la satisfaction des besoins sociaux, de la création d'emplois et d'un développement humain durable, elle ne constitue toutefois qu'un premier pas dans cette direction. Son efficacité serait ainsi notablement renforcée si la Banque centrale européenne mettait en œuvre, comme nous le demandons, une politique de refinancement sélective. Les projets portés par le pôle financier public pourraient ainsi bénéficier de taux d'intérêt très bas, proches de 0%. De même, une profonde réforme de la fiscalité, qu'il s'agisse notamment de l'impôt sur les sociétés ou de la fiscalité locale, pourrait créer de réelles synergies avec ses interventions. La prise en compte de la dimension européenne et le développement de coopérations entre ce pôle et les établissements financiers publics existant dans les autres pays, voire avec la Banque européenne d'investissement, pourraient également contribuer à favoriser une nouvelle affectation des flux financiers, plus conforme aux besoins et aux attentes des peuples.

Mais surtout, la création d'un pôle financier public ne doit pas occulter la nécessité de transformer profondément le système bancaire pour en faire un outil au service de l'économie et de l'emploi, et non plus un vecteur de la spéculation. En effet, en l'état actuel des choses, c'est-à-dire compte tenu des établissements qui, aujourd'hui, le composeraient, les financements que pourrait apporter ce pôle demeuraient relativement limités, même si l'intérêt de son intervention serait d'exercer un effet d'entraînement auprès des autres acteurs bancaires. Mais, précisément, pour que cet effet joue pleinement, encore faudrait-il que les banques privées acceptent de prendre en considération l'intérêt général et non pas exclusivement celui de leurs actionnaires. Cela suppose donc qu'on leur impose des obligations qu'elles n'ont pas actuellement. Il ne suffit pas de les contraindre à respecter des règles prudentielles, lesquelles visent en fait surtout à les protéger, elles-mêmes et leurs actionnaires, de leurs propres excès et cupidité. Disposant du pouvoir exorbitant de créer la monnaie, les banques, quel que soit leur statut, exercent de fait des missions d'intérêt général. La loi doit le reconnaître et en tirer les conséquences en leur imposant d'affecter prioritairement leurs crédits au développement économique, social et écologique et en les plaçant réellement sous contrôle social. ◀

Et si les banques servaient – aussi – l'intérêt général ?

PARTICIPANTS

PATRICK LICHAU,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION CGT DES
SYNDICATS DU PERSONNEL
DE LA BANQUE ET DE
L'ASSURANCE (FSPBA-CGT)

MICHEL MARCHET,
DÉLÉGUÉ SYNDICAL CENTRAL
DE LA CGT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

JEAN-LUC MOLINS,
SECRÉTAIRE NATIONAL
DE L'UGICT ET SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE L'UFC
FAPT-CGT (UNION FÉDÉRALE
DES CADRES, FÉDÉRATION
DES ACTIVITÉS POSTALES
ET DE TÉLÉCOMMUNICATION)

VALÉRIE GÉRAUD,
"OPTIONS"

Les Etats ont-ils le pouvoir de reprendre la main dans la gestion de la crise financière, et quel rôle les banques pourraient-elles jouer dans une redistribution des rôles? Réflexions et pistes, vues de l'intérieur...

– **Options:** Comment en est-on arrivé à une situation où, même en France, le premier poste budgétaire est le remboursement de la dette contractée auprès des marchés financiers ?

– **Michel Marchet:** C'est le résultat d'un compromis historique. Ces vingt dernières années, les Etats ont organisé la déréglementation qui a permis le développement des marchés financiers, mais aussi leur déconnexion avec l'économie réelle et l'apparition d'une gigantesque bulle financière. Chacun y a trouvé son compte. Les marchés ont dégagé d'énormes profits rapidement et sans avoir besoin de créer des richesses, les Etats ont trouvé sur les marchés financiers des ressources à bas coûts. Ce moyen commode de se financer explique aussi l'importance des agences de notation : les Etats ont dû accepter les règles des marchés. Les banques françaises et européennes ne se sont pas engagées dans cette logique de la même façon que les Etats-Unis et ne se sont pas retrouvées dans les mêmes difficultés que certaines banques américaines d'investissement comme Lehmann Brothers ou Goldman Sachs quand la crise a éclaté. Et il faut croire tout de même que la spéculation sur la dette des Etats ne pourra être une source de gains illimités... ce qui annonce la fin du compromis historique ! On le voit quand Barack Obama toise les agences de notation, en rappelant que lui parle au nom des Etats-Unis... Le système ne fonctionne en fait que tant que les Etats l'acceptent : la responsabilité de cette crise comme sa réponse sont politiques.

Reste que les choix libéraux ont aussi transformé le fonctionnement de l'économie réelle. Par exemple, la loi bancaire du 31 décembre 1983 en France, instaurée pour faciliter le développement de l'économie, permet à des acteurs non bancaires d'intervenir sur les marchés. Ainsi, tous les grands groupes industriels se sont dotés de directeurs financiers pour gérer leur trésorerie et intervenir directement sur les marchés, afin de financer

leurs activités, mais aussi pour faire fructifier leurs avoirs plutôt que de miser sur de l'investissement productif. Cette priorité à la recherche du profit à court terme a imprégné les modes de gestion des entreprises, avec les conséquences que l'on sait du point de vue de l'emploi ou des salaires.

– **Patrick Lichau:** Il y a encore quelques décennies, tout passait par la Bourse, dont le fonctionnement n'était pas parfait mais permettait une certaine maîtrise des échanges. Les Bourses ont été privatisées, et de plus, aujourd'hui, 60 % des transactions ont lieu hors de leurs circuits. Des programmes informatiques permettent la circulation automatique de flux financiers phénoménaux à des vitesses instantanées. Ces transactions échappent à tout contrôle et peuvent être sujettes à toutes les manipulations. La directive européenne Mif (Marchés d'instruments financiers) de 2004, censée en premier lieu protéger les intérêts des investisseurs contre tout risque financier, encourage également à investir sur les marchés non organisés et accentue la déréglementation et la spéculation au sein des «dark pools», ces marchés de gré à gré totalement opaques. Cela conduit par exemple au fait que les grands groupes ignorent qui achète et vend leurs actions. Les Etats pourraient décider de réinstaurer une réglementation, une régulation qui permette de reprendre le contrôle sur ces flux ou de réinstaurer un minimum de transparence ; encore faudrait-il qu'ils en aient la volonté politique, ce qui ne semble pas être le cas malgré les discours d'intention. Rien n'est fait pour empêcher la spéculation sur les dettes souveraines. Et les différents plans de rigueur mis en œuvre ou en cours d'élaboration – qui touchent avant tout les salariés, les contribuables et les citoyens – témoignent qu'aucun changement de modèle n'est vraiment envisagé.

– **Jean-Luc Molins:** Les années 1990, c'est aussi l'émergence des nouvelles technologies et la montée

“
LE SYSTÈME NE
FONCTIONNE EN FAIT
QUE TANT QUE LES
ÉTATS L'ACCEPTENT :
LA RESPONSABILITÉ
DE CETTE CRISE,
COMME SA RÉPONSE,
SONT POLITIQUES.
RESTE QUE LES CHOIX
LIBÉRAUX ONT AUSSI
TRANSFORMÉ
LE FONCTIONNEMENT
DE L'ÉCONOMIE RÉELLE.”



LES MARCHÉS FINANCIERS N'EXERCENT PAS VRAIMENT UNE TUTELLE « RATIONNELLE » SUR LES ÉTATS : LES REMÈDES À LA CRISE DE 2007-2008 N'ONT PAS FONCTIONNÉ, MAIS TOUS S'Y ACCROCHENT QUAND MÊME, ET AVEC DES CONSÉQUENCES SOCIALES QUI VONT ÊTRE TERRIBLES.

en force de nouveaux acteurs comme la Chine ou l'Inde. Avec le recul, on constate que le capitalisme financier, en imposant ses règles, a sacrifié de formidables potentiels de croissance dans cette période. Il suffit qu'une agence de notation dégrade la note d'un pays pour déclencher la panique parmi nos gouvernants ! Le déficit de démocratie est tel, que l'annonce d'un référendum en Grèce a également mis les institutions européennes et les gouvernements en grand émoi ! La troïka Fmi-Bce-Commission européenne est peut-être indépendante des Etats, mais il n'y a aucune prise démocratique sur ces institutions, et les aspirations des peuples y sont totalement niées. Pour autant, les marchés financiers n'exercent pas vraiment une tutelle « rationnelle » sur les Etats : les remèdes à la crise de 2007-2008 n'ont pas fonctionné, mais tous s'y accrochent quand même, et avec des conséquences sociales qui vont être terribles : remise en cause des droits, fermeture d'entreprises, précarité et chômage en progression, affaiblissement de l'emploi et des services publics. Si les économistes libéraux ont reconnu que la France avait mieux résisté grâce à son système de protection sociale, ils n'en préconisent pas moins d'en attaquer les fondements !

– **Options:** Vous avez vécu de l'intérieur des années de bouleversements profonds dans le fonctionnement de vos établissements. Sur quoi se fonde aujourd'hui la réaffirmation d'une vision différente des usages de la banque et de ses métiers ?

– **Michel Marchet :** Les salariés du secteur ne vivent pas bien le discours dominant qui rend les banques responsables de la situation actuelle. De nombreux conseillers clientèle passent en ce moment leur temps à rassurer les gens sur le fait

que leurs économies ne vont pas être englouties par leur banque du jour au lendemain ! Dans la banque d'investissement, chez les traders en particulier, le malaise est encore plus palpable. A la Société générale, nous avons des délégués du personnel qui travaillent dans les salles, et je vous assure qu'ils ne sont pas tous cocaïnomanes et sans scrupules, j'en connais même qui votent à gauche ou vont à l'église ! Plus sérieusement, même si la pression a été forte pour que le système bancaire en France et en Europe s'aligne sur le modèle anglo-saxon, on peut dire que globalement nos banques contribuent toujours à assurer le financement de l'économie réelle. Certes, les banques françaises sont devenues emprunteuses sur les marchés financiers, alors qu'il y a vingt ans elles étaient prêteuses : elles financent 1 800 milliards d'euros de crédits par an pour seulement 1 500 milliards de recettes. Par ailleurs, certaines équipes qui travaillent sur des secteurs où le dollar est la seule monnaie d'échange, comme l'aéronautique, sont très inquiètes pour l'avenir de leurs activités, car le dollar s'est recentré sur le marché américain. Jusqu'à présent les banques françaises finançaient 30 % du marché mondial de l'industrie aéronautique et navale, et les équipes qui y travaillaient étaient fières de contribuer au développement de l'économie réelle... A tous les niveaux de responsabilité, les salariés aspirent à être utiles, à contribuer à des financements de projets, même s'ils ne dégagent pas 20 % de rendement dans la foulée. Nombre d'entre eux, malgré les pressions, refusent également de vendre n'importe quel produit financier à un particulier si cela ne répond pas à ses besoins.

Collectivement, nous essayons modestement de faire avancer une autre conception de la banque. Que les banques se consacrent avant tout au

...

TABLE RONDE

Et si les banques servaient – aussi – l'intérêt général ?

LES SALARIÉS DE NOS SECTEURS SOUFFRENT D'ÊTRE CONTRÔLÉS À LONGUEUR DE JOURNÉE SUR LEUR CAPACITÉ À ATTEINDRE DES OBJECTIFS INATTEIGNABLES MAIS QUI DÉTERMINERONT LEURS SALAIRES, DE NE PLUS RÉPONDRE CORRECTEMENT AUX BESOINS DES PERSONNES QUI LEUR CONFIENT LEURS REVENUS, QUI LES SOLLICITENT.

... financement de l'économie, qu'elles soient mises au service des intérêts de la clientèle, publique ou d'entreprise. Que l'on revienne à un modèle bancaire qui repose sur des banques universelles, capables à la fois de collecter des dépôts et de monter des projets de financement. La réglementation est déterminante, parce qu'un glissement s'est opéré entre des ratios prudentiels – qui assureraient l'équilibre entre les ressources collectées et le crédit distribué – et un ratio à l'anglo-saxonne, qui intègre les fonds propres et permet de plus grosses prises de risque... d'où le faux débat sur la nécessaire recapitalisation des banques.

– **Patrick Lichau**: Dans ce contexte de grande instabilité, les salariés de nos secteurs souffrent de la destruction des collectifs de travail, d'être contrôlés à longueur de journée sur leur capacité à atteindre des objectifs inatteignables mais qui déterminent leurs salaires, de ne plus répondre correctement aux besoins des personnes qui leur confient leurs revenus, qui les sollicitent. Mais on est à un tournant. Des cadres, voire des Drh, commencent à dire que le management est allé trop loin, même s'ils ne se sentent pas en capacité de corriger le tir en recréant des collectifs de travail, une solidarité. Ces réorganisations auraient un coût que les Drh ne peuvent assumer parce qu'elles n'ont plus la main sur les budgets : ce sont les fonctions commerciales et financières qui décident.

Au niveau syndical, on peut être entendu, même auprès des cadres et des traders, on essaie de travailler au plus près du quotidien et des besoins de chacun. Dans le secteur, s'exprime un réel besoin de clarification des responsabilités, des risques, la nécessité d'être mieux protégé vis-à-vis de certaines pratiques, car la réglementation en vigueur laisse libre cours à des appréciations fluctuantes des limites à ne pas dépasser. Les salariés ne sont pas non plus hermétiques à l'idée d'encadrer le salaire variable, d'en faire plus un partage collectif par équipes, et il y a une volonté générale de rendre le système de rémunération moins opaque. Lors d'une récente mobilisation – onze jours de grève – dans le groupe Arkéa (Crédit mutuel Sud-Ouest, Bretagne, Massif central), les salariés ont obtenu des augmentations collectives. Beaucoup, et notamment des jeunes, se sont également exprimés sur ce que cela voulait dire pour eux de travailler dans un réseau mutuel, du point de vue de la relation clientèle, de la réponse aux besoins, du partage des valeurs mutualistes. Ils ont clairement exprimé qu'ils ne voulaient pas voir le Crédit mutuel devenir une banque



Michel Marchet.

comme les autres. Ce type de déclaration nous indique peut-être qu'il y a des champs d'intervention à ouvrir, associant les salariés, les sociétaires, les mutualistes, d'autant qu'il faut prendre en compte le fait que la quasi-moitié du secteur bancaire relève du secteur mutualiste et coopératif...

– **Jean-Luc Molins**: La Banque postale a été créée par la loi de régulation postale de 2005. Nous, nous voulons que La Poste reste un établissement « pas comme les autres », permettant aux moins fortunés d'avoir accès à un compte et à des moyens financiers. Mais les « forces de vente » ont été soumises à de nouvelles méthodes. Toute la dimension noble du métier, le conseil, a été niée et évacuée, et il n'est resté que la partie financière, avec une pression très forte pour placer des produits parfois inutiles aux usagers-clients. Ces dérives ont été très dures à supporter par certains conseillers, il y en a même qui ont été sanctionnés parce qu'ils refusaient de vendre un produit inadapté aux besoins d'une personne. Comment exprimer ses protestations, son refus, affirmer sa déontologie, quand le nouveau statut de La Poste n'assure même pas une protection minimale aux élus représentants du personnel ? Si le contenu du métier s'est dégradé, les conditions de travail aussi : à la Banque postale, le forfait-jour est généralisé, ce qui se traduit par une flexibilisation accrue du travail, en particulier dans les services filialisés où sont conçus nos nouveaux produits. Nos pistes pour agir sont les mêmes que celles portées par l'Ugict dans d'autres secteurs. Se battre pour intervenir dans le contenu de notre travail, dans la façon de travailler, mais aussi pour un droit d'expression et d'intervention dans la gestion des services, bref, pour un nouveau rôle contributif pour l'encadrement : pour le droit de remettre en cause ce qu'on leur demande parfois de faire et pour celui de proposer des alternatives. Pourquoi le moins-disant social devrait-il être la norme, qui



Patrick Lichau.

plus est au nom de la concurrence? Airbus, Ariane, ç'a marché! On était pourtant sur une logique de coopération, pas de concurrence, et il n'y a pas d'exemple où la concurrence ait engendré de telles réussites. On ne peut pas non plus occulter la nécessité d'être présents au niveau du syndicalisme international et de travailler ensemble à construire un socle de mieux-disant social, de droits minimaux. On ne peut pas laisser croire que les Etats ne disposent d'aucun pouvoir pour améliorer les droits des salariés.

– **Options**: Quelles mesures est-il possible de défendre dès aujourd'hui, tant du point de vue individuel que collectif?

– **Michel Marchet**: Les mesures à prendre ne peuvent se résumer à quelques repères comme «nationaliser le secteur bancaire» ou «créer un pôle public financier». Ces décisions ne règlent pas le fond du problème, celui de la maîtrise des marchés financiers. Certains remettent en cause leur utilité même. Pour ma part, je pense que certaines activités financières sont utiles, par exemple le financement de grands projets, transports ferroviaires, production d'énergie, etc. On ne devrait pas être dans le domaine de la spéculation; mais, du fait de l'organisation des marchés, de larges possibilités de spéculer restent possibles, qui pourraient être enrayées par une série de décisions: fermer les marchés alternatifs, interdire le *flash trading*, les ventes à découvert, encadrer les ventes à terme et les niveaux de titrisation. Empêcher aussi la spéculation sur les dettes souveraines... On discute de cela au sein de notre fédération. Il faut aussi assigner des missions d'intérêt général aux banques, au secteur bancaire, y compris privé.

– **Patrick Lichau**: Un pôle financier public, ce n'est qu'un petit bout du problème. Même si cela peut avoir valeur d'exemple, on a encore besoin de creuser la question en cohérence avec l'ensemble de nos organisations, et en priorité celles qui relèvent du «champ financier» – Cgt banques et assurances, Cgt finances et Fapt, etc. Par ailleurs, quand on regarde aujourd'hui qui finance l'économie réelle en France, le pôle public ne pourrait guère représenter plus de 10 à 20% de ce financement. On ne doit exonérer de leur participation ni le secteur bancaire privé, ni le secteur mutualiste, qui représentent 80% du financement de l'économie. Les missions d'intérêt général doivent s'imposer à l'ensemble des acteurs bancaires au sens large, qui doivent tous être impliqués dans les grands projets industriels. Nous n'avons pas la prétention de pouvoir régler ce débat seuls: l'argent comme l'eau et l'énergie devraient être considérés comme des biens collectifs gérés dans l'intérêt général. Il serait nécessaire d'associer à ces enjeux de société l'ensemble du secteur mutualiste, d'en discuter avec les sociétaires, de revenir aux fondements de ces établissements. Entre nationalisation et libéralisme intégral, il y a sans doute de nombreuses



Jean-Luc Molins.

options à travailler. Socialisation du secteur bancaire, pourquoi pas, mais sous quelle forme, avec quel pouvoir des salariés, des clients, des acteurs économiques? On est face à une feuille blanche, on a besoin d'innover.

– **Jean-Luc Molins**: Le système bancaire a été totalement dévoyé à la spéculation, au détriment du soutien au développement économique et industriel, de la réponse aux besoins des populations, de l'emploi, des services publics. Le pôle financier public permettrait au moins d'ouvrir la voie en imposant le financement de projets d'intérêt général et l'exigence de transparence quant à l'utilisation et à l'utilité sociale de ces financements. Mais il y a autant de champs d'intervention que de points de vue: ceux du salarié, du client, du contribuable, du citoyen. Toutes ces dimensions doivent être prises en compte, et l'on doit travailler sur chacun de ces axes pour arriver à faire bouger les choses. Par exemple, la Banque postale, sur injonction de l'Etat, vient d'acheter 3 milliards d'euros d'obligations Dexia et avait déjà participé à son renflouement de 6,4 milliards par les Etats français et belge en 2008: autant de milliards qui auraient pu être utilisés autrement. Les Etats aussi doivent rendre des comptes aux contribuables et aux citoyens, et cela doit ressortir dans nos expressions syndicales. Il faudrait chiffrer ce que cela pourrait représenter en potentiel d'emplois non créés faute de ne pas avoir financé des activités, en taux de crédits intéressants pour pouvoir investir et remettre en mouvement l'activité. Autre exemple, ces dernières années, France Télécom a préféré verser des dividendes phénoménaux à ses actionnaires plutôt qu'équiper tous les foyers de fibre optique. Aujourd'hui, le discours officiel est de dire que c'est beaucoup trop cher, mais cela aurait pu être fait sans le moindre emprunt, à condition de ne pas verser de tels dividendes, notamment à l'Etat... ◀

LES MESURES
À PRENDRE
NE PEUVENT
SE RÉSUMER
À QUELQUES REPÈRES
COMME «NATIONALISER
LE SECTEUR
BANCAIRE»
OU «CRÉER UN PÔLE
PUBLIC FINANCIER».
CES DÉCISIONS
NE RÈGLENT
PAS LE FOND
DU PROBLÈME,
CELUI DE LA MAÎTRISE
DES MARCHÉS
FINANCIERS.



SALAIRES

DIVIDENDES: MAXI-AUSTÉRITÉ, MICROPRIMES...

LE DISPOSITIF DEVAIT REDISTRIBUER LES RICHESSES ET INSCRIRE LE GOUVERNEMENT AU RANG DES HÉROS DE LA JUSTICE SALARIALE. IL A FAIT LONG FEU. ET LES MICROPRIMES RENVOIENT AU DÉFICIT DES POLITIQUES SALARIALES.

Ce jour-là, Xavier Bertrand a piqué une rogne. Le ministre du Travail venait d'apprendre – et la presse en faisait des gorges chaudes – que l'entreprise Sécurités avait décidé de verser 3,5 euros à chacun de ses salariés au titre de la prime « dividendes », théoriquement calculée sur la base de l'augmentation annuelle des dividendes versés aux actionnaires. Donc, grosse colère ministérielle, promesse d'intervention, convocation du Pdg au ministère, on allait voir ce qu'on

allait voir. On a vu : l'entreprise Sécurités a augmenté sa prime à 8 euros. Soit une valeur ajoutée de 4,5 euros pour une intervention ministérielle ! On est peu de chose... L'affaire n'est pas si anecdotique qu'elle pourrait en avoir l'air. Chez Ipsos, la prime était initialement de 24 euros, et il a fallu une grève de plus de dix jours pour qu'elle augmente à 45 euros, résultat qui confirme que mieux vaut une grève déterminée qu'un ministre en représentation médiatique. D'une façon géné-

rale, l'opération « prime dividendes » ne fait que souligner le déficit salarial qui caractérise la vie des entreprises.

Au départ, une « idée » présidentielle : créer l'obligation, pour les entreprises de plus de cinquante salariés, de verser à ces derniers une prime si les dividendes payés aux actionnaires s'avèrent supérieurs à la moyenne de ceux qui leur étaient attribués les deux années précédentes. Le chiffre lancé par le gouvernement a de quoi allécher : la prime tournerait autour de 1 000 euros ! Quelques rétropédalages gouvernementaux et une étude commanditée par le ministère du Travail plus tard, la somme avancée continue de faire rêver : 700 euros...

Partager les fruits de la croissance, donc. Voire... Le mécanisme lui-même s'avère formidablement

inégalitaire et injuste : si les dividendes versés l'année en cours ne sont pas supérieurs à la moyenne des deux années précédentes, pas de prime. C'est ainsi qu'un groupe comme Total, premier en termes de bénéfices, n'est en rien concerné par cette affaire. *Idem* pour les filiales d'entreprises étrangères comme Ibm, pourtant en assez bonne santé ! C'est que le versement de dividendes n'a rien d'automatique. Par exemple, une entreprise qui a de bonnes perspectives de croissance du chiffre d'affaires et des bénéfices aura plutôt intérêt à émettre de nouvelles actions pour attirer de nouveaux investisseurs et financer sa croissance. Par ailleurs, la crise financière pousse les entreprises les mieux portantes à consacrer leurs bénéfices à une politique de rachat d'autres entreprises, les cours étant en baisse. Enfin, nombre d'entreprises rémunèrent leurs actionnaires par rachat d'actions par l'entreprise elle-même. Cette méthode – qui répond aux exigences des fonds de pension et autres investisseurs institutionnels – aboutit à détruire de la valeur pour faire monter artificiellement la rentabilité.

Sachant que ce sont les assemblées générales d'actionnaires qui décident s'il y a des dividendes et le montant qu'ils s'accordent sur le partage des richesses créées,

on comprend les résultats annoncés. Les résultats des premières négociations dans la métallurgie font ainsi état de chiffres très en deçà des annonces initiales : rien chez Psa, 90 euros chez Valeo, autour de 150 chez Schneider, *idem* pour STMicroelectronics, 500 chez Safran et 600 chez Rhodia. Le taux moyen de versement des entreprises du CAC 40 serait de 300 euros. Soit moins de la moitié de la somme annoncée par l'étude d'impact du ministère du Travail. Au-delà, c'est la jungle. Certaines entreprises jouent sur leur domiciliation à l'étranger pour ne verser qu'à une faible partie de leurs salariés – chez Eads, 474 employés sur les 50 000 du groupe. Dans la plupart des cas, les sommes ont été décidées unilatéralement par l'employeur, les syndicats ayant exprimé des désaccords. Certaines entreprises ont choisi de verser cette prime sous forme d'intéressement, d'autres en ont fait un outil de « justice sociale » en hiérarchisant le niveau du versement en fonction du niveau de salaire. Près de 3 milliards d'euros devaient ainsi être redistribués au titre de la justice économique à près de quatre millions de salariés ; on en sera loin. Le partage des profits, annoncé à grands renforts de promesses, accouche de la seule chose dont il pouvait accoucher : une souris. Il n'est pas certains que les dividendes électoraux soient au rendez-vous.

La grogne sociale, en revanche, se manifeste. Les primes ont été l'occasion d'un échange, allant parfois au conflit collectif, sur l'état de la politique salariale. Un état extrêmement dégradé et qui ne risque pas, chantage à la dette et austérité aidant, de s'améliorer de soi-même. Si l'opération gouvernementale a fait une démonstration, c'est justement que l'économie a moins besoin de primes que d'une autre politique salariale. De fait, croissance et maîtrise du déficit public appellent une augmentation des salaires. La croissance, car elle est assise sur la consommation des ménages. La maîtrise des déficits, car les comptes de la Sécurité sociale sont dépendants des cotisations salariales et donc du niveau des salaires. Cette autre politique salariale passe par la promotion d'emplois qualifiés, la reconnaissance de leurs qualifications avec pour corollaire la valorisation des jeunes diplômés, la fin des exonérations sociales sur les bas salaires qui « plombent » une grande partie du salariat, ainsi que la fin des exonérations sur les heures supplémentaires qui empêchent la création de quatre cent mille emplois et, via le poids du chômage, pèsent sur les salaires. ◀

Louis SALLAY

RIPOSTE LA CGT EN CAMPAGNE POUR LES SALAIRES

LA QUESTION SALARIALE, ARTICULÉE À CELLE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DU FINANCEMENT DES RETRAITES, EST CENTRALE POUR AFFRONTER UNE LOGIQUE DE RÉCESSION.

« **O**n n'y arrive plus ! » Tel est le constat qui grandit parmi les salariés, toutes les catégories de salariés, constat alourdi des inquiétudes qui naissent de la crise financière. Dans ce contexte, les attentes tournent autour de quatre thèmes majeurs : une augmentation salariale pour faire pièce au coût de la vie ; une correction des inégalités femmes/hommes, qui restent très lourdes ; une négociation des accords salariaux de branche et la reconnaissance de la qualification. Ces attentes se traduisent parfois par des conflits : c'est ainsi que les négociations annuelles obligatoires sont souvent marquées par des conflits unitaires, pugnaces, sur les revendications salariales. Même en l'absence de conflits, ces préoccupations demeurent prégnantes et pèsent sur la vie des entreprises. Pour autant, la crise continue de servir de prétexte à une



Il est urgent d'opposer une riposte revendicative aux programmes d'austérité.

la baisse du pouvoir d'achat. Une telle politique aboutit forcément à aggraver les difficultés, comme le montre l'exemple grec. L'heure n'est donc pas à donner encore plus de gages aux marchés financiers, mais à leur opposer des projets de réformes politiques enracinés sur une légitimité sociale et populaire.

Pour la Cgt, qui lance une grande campagne revendicative sur les salaires, il ne peut y avoir de solution à la crise par l'augmentation de la pauvreté et de la précarité. Eviter une récession suppose au contraire l'augmentation générale des salaires, traitements, pensions, allocations chômage ainsi qu'un revenu d'insertion pour la jeunesse. Elle considère donc qu'il est urgent d'arrêter le programme d'austérité dont le seul objectif est de rassurer les marchés financiers ; d'augmenter les salaires, les pensions, les minima sociaux pour accroître le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, principal moteur de l'activité économique ; de mettre en place une réforme fiscale pour réduire l'injustice sociale, augmenter l'impôt sur les riches et inciter les entreprises à augmenter l'emploi et l'investissement ; de supprimer les niches fiscales et sociales inutiles pour dégager des ressources nécessaires au développement des infrastructures et des services publics de qualité. Elle exige un rôle nouveau pour la banque et l'épargne (*lire notre dossier*), ainsi que la taxation des transactions financières pour une utilisation des recettes au service de la satisfaction des besoins sociaux en France, en Europe et au-delà. G.M.

offensive du patronat et des gouvernements contre le coût du travail en France et dans les autres pays européens. Or le contresens est total : s'il y a crise, c'est justement du fait d'une rémunération du capital disproportionnée et d'une rémunération du travail toujours plus faible. Avec comme double conséquence une stérilisation énorme de capitaux d'un côté et, de l'autre,

MATERNELLE OBSESSION DU FICHAGE: "À HAUT RISQUE"

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE RAPPELLE AUX ENSEIGNANTS DE MATERNELLE SA PRIORITÉ : ÉVALUER ET FICHER LES ENFANTS. ON LES CROYAIT TOUT JUSTE CAPABLES DE CHANGER UNE COUCHE...



STEPHANE MORTAGNE / MAXPPP

« **R**AS », « A risque », « A haut risque » : voilà comment les enseignants de maternelle devront classer les enfants de grande section – en général âgés de cinq ans –, d'après un livret présenté aux inspecteurs à la mi-octobre et bientôt diffusé dans les écoles ⁽¹⁾. Cet outil d'« aide à l'évaluation » est censé permettre de mieux prévenir l'échec scolaire. Dès le premier trimestre, les enseignants doivent dépister les enfants présentant des difficultés du point de vue du comportement, du langage, de la motricité ou de la « conscience phonologique » (sic). Le groupe identifié à problème est ensuite pris en charge, l'enseignant offrant à chaque enfant concerné un « entraînement personnalisé ». L'ensemble du groupe sera ensuite soumis à un bilan des acquis pendant les mois de mai et juin, où les enfants répondront à vingt-deux fiches, par séances de trente minutes. Pour compléter le tout, et au cas où les enseignants puissent croire qu'il s'agit vraiment de les aider ou d'aider les enfants, le livret précise que « les taux nationaux de réussite seront calculés sur échantillon représentatif et diffusés pour

permettre à chaque école de se situer par rapport à une valeur nationale ».

Cette nouvelle agression contre le corps enseignant, contre tout ce qui fonde les valeurs de l'école maternelle – la socialisation des enfants, le jeu, le plaisir d'apprendre –, a été reçue comme ce qu'elle est : une insulte à l'intelligence. Les parents d'élèves refusent la mise en concurrence et la stigmatisation de leurs enfants. L'ensemble des syndicats de l'Éducation nationale appelle à boycotter le dispositif. Et les professionnels de la petite enfance dénoncent une nouvelle fois l'ignorance et le mépris dont témoigne une telle démarche.

Cinq ans : l'âge de tous les risques ? Luc Chatel persiste et signe

Le ministre Luc Chatel a reconnu que la terminologie pour le moins policière – voire militaire – utilisée pour catégoriser les enfants était maladroite et a fini par récuser la notion d'enfant « à risque ». Mais il persiste à soutenir sa méthode de « repérage précoce », tout en niant qu'il s'agisse d'évaluer les petits de cinq ans au regard d'une norme nationale : « L'Éducation nationale n'a pas suffisamment accepté l'évaluation comme appréciation de sa performance. Je ne voudrais pas que, pour des questions de méthodologie, on jette sur elle

un nouveau discrédit », reconnaît-il pourtant (Le Monde, 20 octobre). L'obsession de la performance suffit-elle à faire une politique éducative ? Pas pour le Haut Conseil de l'éducation qui, en septembre, a remis en cause la pertinence et la validité des tests nationaux en CE2 et CM2, jugés peu transparents et non objectifs.

Ce kit de dépistage des enfants non conformes s'avère d'autant plus dangereux et inquiétant qu'il y a eu des précédents en matière d'habillage pseudo-scientifique. En 2005, le gouvernement de l'époque avait aussi tenté de faire cautionner par l'Inserm un projet portant sur le dépistage prédictif des « troubles de conduite » chez les enfants de trois ans, censé permettre de repérer les futurs délinquants. Créée pour y faire obstacle, l'association « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans » ⁽²⁾, qui rassemble des professionnels de la petite enfance et poursuit depuis son travail de réflexion et de veille, dénonce ce nouveau projet comme un cousin idéologique. Car si le livret s'inspire en partie d'expériences menées par des médecins scolaires, par exemple sur le lien entre le langage et les apprentissages, il a été complété par des tests sur les compétences mathématiques et surtout par des commentaires sur les comportements des élèves qui n'ont rien de scientifique, par un projet d'évaluation de tous les élèves et de classement des écoles, ce qui ne peut que créer de graves effets pervers. En particulier pour les enfants les plus fragiles, pour qui l'école devient un lieu de plus en plus anxiogène. La situation s'avère d'autant plus explosive que la suppression massive de postes a non seulement rendu quasi impossible la scolarisation des enfants de moins de trois ans, mais a imposé que les classes de maternelles comptent parfois jusqu'à trente-cinq enfants ! « Les Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) sont démembrés, les postes de psychologues et d'enseignants spécialisés supprimés, et partout manquent les auxiliaires de vie scolaire, laissant de très nombreux enfants handicapés sans accompagnement spécifique », dénonce l'association, qui estime que les enfants en difficulté sont plus que jamais en danger et que « le dressage aux bonnes manières » et le « formatage comportemental » ne peuvent faire office de politique éducative. D'autres organisations, comme la Cgt, rappellent aussi que ce fichage aggraverait encore la stigmatisation des plus défavorisés socialement, toujours soupçonnés d'être des dangers potentiels pour la société plutôt que partie intégrante de cette société... ▶

Valérie GÉRAUD

(1) Le livret d'« aide à l'évaluation des acquis en fin d'école maternelle ».

(2) <www.pasde0deconduite.org/IMG/pdf/Protocole_evaluation_GS.pdf>.



MONDIALISATION COMITÉS D'ENTREPRISE: SEULEMENT EUROPÉENS?

SI LES INDUSTRIELS TISSENT LEUR TOILE AU SUD ET À L'EST DE L'EUROPE, LES SYNDICATS DOIVENT FAIRE DE MÊME. L'APPROCHE REVENDICATIVE DE LA CGT-MÉTALLURGIE.

C'est la règle: en Europe, toutes les entreprises de plus de mille salariés qui comptent au moins un établissement de cent cinquante personnes dans un des pays de l'Union doivent mettre en place un comité d'entreprise européen. Et, par accord, des délégués de sites implantés dans l'Espace économique européen, en Islande, en Norvège ou en Turquie, peuvent être invités dans ces instances⁽¹⁾. Bien sûr, le cadre n'est pas parfait. Comme dans les comités d'entreprise, les représentants aux comités d'entreprise européens manquent cruellement de droits pour empêcher des fermetures de sites ou des restructurations. Il n'empêche, dans l'espace géographique qui lui a été fixé, le

cadre réglementaire permet aux salariés d'apprendre à se connaître et à dialoguer. D'échanger des informations susceptibles de les aider à décrypter les discours qui leur sont tenus, ici sur la nécessité de délocaliser, là sur l'impossibilité d'augmenter les salaires ou d'améliorer les conditions de travail.

Incontestablement un plus. Alors pourquoi ne pas en étendre le champ d'application aux zones qui se situent aux frontières de l'Europe, avec lesquelles les grands groupes français multiplient les investissements? Christian Pilichowski, responsable de l'activité internationale de la Fédération Cgt de la métallurgie, en tout cas, milite en ce sens. «La plupart d'entre eux, explique-t-il, dis-

posent de filiales ou d'entreprises sous-traitantes à l'est et au sud de l'Union. Comment expliquer que l'Europe construise des partenariats économiques avec les pays du sud de la Méditerranée mais n'améliore pas sa législation sociale pour permettre aux salariés de se défendre?» Lorsque de grands groupes s'installent en Tunisie ou au Maroc, ils le font, ajoute-t-il, en fonction d'une stratégie qui a des conséquences inévitables pour les personnels des deux rives. «Et il ne serait pas possible d'adapter le champ d'intervention des comités d'entreprise européens à la réalité du nouveau périmètre?» demande-t-il. Pour le dirigeant syndical, l'affaire est claire: les salariés doivent obtenir les moyens de développer des relations avec leurs homologues.

Nul fétichisme dans ce combat que les représentants du Cee de la Snecma, de Renault ou d'Arcelor ont déjà repris à leur compte. Simplement la conviction que c'est là la condition *sine qua non* d'un renforcement des solidarités dont le syndicalisme a besoin. «Le dumping social s'appuie sur la méconnaissance que les salariés peuvent avoir de ce qui se passe à l'étranger. De connaître les coûts de transfert ou les conditions de travail imposées ici ou là permet partout de défendre l'emploi», reprend Christian Pilichowski. «Le temps n'est plus aux solidarités de cœur mais à se battre pour donner une autre orientation à la mondialisation», ajoute-t-il. Et pour ce faire, conclut le dirigeant syndical, tous les outils doivent être mobilisés. A l'Oit, à l'Ocde et devant les instances européennes, des droits doivent être gagnés. Dans les branches, les entreprises et les filières d'activités, les contacts doivent se multiplier. Il y a un an et demi, avec le soutien de la Fiom, la Fédération Cgt de la métallurgie s'est attelée à la création d'un réseau syndical mondial chez Caterpillar. L'an prochain, elle réitérera l'expérience avec la Snecma, Valeo, Alstom et le groupe Schneider. A chaque fois, bien sûr, se pose la question des moyens, des moyens financiers et de représentation qui peuvent découler de ces rencontres. Les employeurs suivront-ils pour la création d'un comité d'entreprise monde doté de véritables prérogatives? C'est une bataille. Celle, en tout cas, que mène aujourd'hui le secteur international de la Fédération Cgt de la métallurgie.

Martine HASSOUN

(1) Pour en savoir plus, consulter le dossier très complet de la Cgt sur les comités d'entreprise européens sur www.cgt.fr/les-comites-d-entreprise-europeens.html.

UGICT

Calendrier

• Ugict-Cgt

Les prochains bureaux de l'Ugict-Cgt se réuniront les 30 novembre et 7 décembre. La commission exécutive se tiendra le vendredi 16 décembre, salle 13, noyau B, à Montreuil.

• Colloque

Les 1^{er} et 2 décembre, le Cufr (Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion) organise à Albi un colloque international sur l'apprentissage.

• Retraites

Le prochain colloque annuel organisé par le Cor (Conseil d'orientation des retraites) aura pour sujet « Les jeunes et la retraite ». Il se tiendra le mardi 6 décembre 2011 à la Maison de la Chimie, à Paris. Deux principaux sujets d'étude sont au programme : un état des lieux de la situation des jeunes ; ce que pensent les jeunes de la retraite. En savoir plus à l'adresse suivante : <www.cor-retraites.fr>.

• Débat

L'Institut Cgt d'histoire sociale organise une rencontre-débat sur le thème « Le Front national démasqué par l'histoire ». Il aura lieu le jeudi 19 janvier 2012, de 9 h 30 à 17 h, salle du Ccn à Montreuil. En savoir plus sur <www.cgt.fr>.

• Travail

Les XIII^{es} journées internationales de sociologie du travail seront consacrées aux « Mesures et démesures du travail ». Parmi les thèmes qui seront abordés : les tensions et les conflits autour de la mesure du travail ; les pratiques d'évaluation ; l'organisation et les conditions de travail... Ces journées auront lieu à Bruxelles, du 25 au 27 janvier 2012.

Formations

• Stage

Le prochain stage national de l'Ugict-Cgt aura lieu du 5 au 9 décembre 2011, au centre de formation Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette (91). Il s'adresse à tous ceux qui, ayant suivi un stage de premier niveau, exercent ou sont susceptibles d'exercer une responsabilité, quelle qu'elle soit, dans l'organisation spécifique Ugict-Cgt ou qui sont élus ou désignés dans les institutions représentatives du personnel (Irp). Un stage similaire sera organisé du 16 au 20 avril 2012. En savoir plus à l'adresse électronique suivante : <m.menestrier@ugict.cgt.fr>.

• Vie syndicale

Du 8 au 12 février 2012, l'Ugict-Cgt organise une formation de trois jours sur « La vie syndicale Ugict ». Cette formation s'adresse en particulier aux responsables à la vie syndicale des unions fédérales et commissions départementales, mais aussi aux syndicats et aux bases organisées Ugict dans leur ensemble. Au programme, notamment : la raison d'être de l'organisation spécifique ; les différents outils, à la fois confédéraux et Ugict, à la disposition des militants. En savoir plus au 01 48 18 81 25. En savoir plus sur le contenu des formations proposées par l'Ugict-Cgt à l'adresse suivante : <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « Vie syndicale » puis « Formation syndicale ».

la revue des revues

Santé (I) A l'occasion de ses vingt ans, la revue *Santé et Travail* (n° 76, octobre 2011) publie un dossier spécial sur le thème : « La santé au travail, un nouvel enjeu de société. » Au cours de ces deux décennies, en effet, écrit son rédacteur en chef, François Desriaux, « *le travail n'a jamais été autant attaqué, rationalisé, pressurisé* » sous l'effet notamment de la financiarisation de l'économie et de la disparition des collectifs de travail. A lire notamment un article sur la réforme de la médecine du travail, un autre sur la situation des salariés de la banque. En savoir plus sur <www.sante-et-travail.fr>.

Parution A mi-chemin entre le livre et le magazine, une nouvelle revue trimes-trielle, dans le sillage de *XXI*, vient de paraître. *Feuilleton* (n° 1, automne 2011), publié par les éditions du Sous-Sol, marie aussi bien les grands reportages et les dossiers de journalistes (l'Afghanistan, par exemple, dans ce premier numéro) que les œuvres de fiction, avec la publication d'une nouvelle inédite de l'écrivain américain Jonathan Franzen. Comme *XXI*, *Feuilleton* est distribué en librairie. En savoir plus sur le site de la revue à l'adresse <www.revuefeuilleton.com>.

Retraites Le récent débat sur la réforme des retraites a au moins montré les inégalités persistantes qui caractérisent la situation des femmes dans le monde du travail et, par conséquent, sur le niveau des retraites. Dans son dernier numéro, la revue *Travail, Genre et Sociétés*, publiée par les éditions La Découverte, revient sur ce dossier grâce à une « *controverse* » coordonnée par Jacqueline Laufer et Rachel Silvera. A lire notamment : « La majoration de durée d'assurance des mères de famille, de quelle égalité parle-t-on ? » Ce dossier, en outre, donne la parole aux points de vue syndicaux. *Travail, Genre et Sociétés*, n° 25, 2011.

Santé (II) Esquisser un bilan des années 2007-2011 dans le domaine de la santé : c'est l'exercice auquel s'est livrée la revue *les Tribunes de la santé*. Qui en rappelle le contexte : une période marquée par l'impact, sur les finances sociales, de la crise économique et financière de 2008, les menaces plus récentes sur les dettes souveraines européennes, mais aussi la survenue de deux grandes crises sanitaires, la pandémie de grippe A H1N1 et l'affaire du Mediator. A retenir deux articles en particulier : « L'assurance maladie dans la tourmente économique et politique » et « Le bilan des lois de financement de la sécurité sociale ». Dossier « Un quinquennat de santé », *les Tribunes de la santé*, n° 32, automne 2011.



ALIX MINDE / ALTOPRESS / MAXPPP

DROITS

UNE CONVENTION DE FORFAIT-JOUR CONDAMNÉE AUX PRUD'HOMMES

PARCE QUE L'EMPLOYEUR NE POUVAIT, NOTAMMENT, PROUVER LES HEURES DE REPOS D'UN SALARIÉ, LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE LIMOGES A JUGÉ UNE CONVENTION DE FORFAIT EN JOURS "PRIVÉE D'EFFET".

Le conseil des prud'hommes de Limoges a, le 6 septembre dernier, rendu un jugement sur les forfaits-jours, une des premières décisions prud'homales après l'arrêt de la Cour de cassation du 29 juin 2011 ⁽¹⁾. C'est dire s'il est regardé de près par les spécialistes du droit. Il concerne le cas d'un chef de rayon boucherie, nommé « manager métier » dans un magasin Carrefour, soumis à une convention de forfait-jour. Le 16 juillet 2010, le salarié est licencié pour faute grave, après que l'employeur a constaté notamment « un relâchement au niveau des règles d'hygiène ». Le manager métier saisit alors le conseil de prud'hommes de Limoges pour

contester le fondement de son licenciement et réclamer le paiement d'heures supplémentaires, sa rémunération forfaitaire, dénonce-t-il, étant « défavorable et manifestement sans rapport avec sa charge de travail ».

En substance, les juges prud'hommes ont déclaré la convention de forfait « privée d'effet », après avoir examiné à la loupe la façon dont l'accord collectif encadrait le dispositif et était, ou non, appliqué. Premier argument développé par les juges : le conseil n'a trouvé aucune trace d'un compte individuel, prévu par l'accord collectif, « permettant de suivre la compensation des semaines de forte et de faible activité, ni du suivi de l'organisation du travail des cadres concernés, l'amplitude de leurs journées d'activité et la charge de travail qui en

résulte ». Comment, dans ces conditions, s'interroge-t-il, l'entreprise pourrait-elle prouver que le salarié concerné a bien bénéficié des temps de repos et des durées maximales de travail prévus par la loi ? A savoir, comme il le détaille : les temps de repos minimaux quotidiens (onze heures) et hebdomadaires (vingt-quatre heures) ; les durées maximales quotidiennes (dix heures) et hebdomadaires (quarante-huit heures) de travail.

Organisation et charge de travail

L'organisation et la charge de travail du salarié auraient pu être par ailleurs être abordées à l'occasion des entretiens annuels : « Il n'en est rien », constatent les juges. Qui ajoutent : « Nulle préoccupation de la santé, ni de l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle dans ces entretiens. Seule est appréciée sa performance, pas les moyens pour y parvenir. » Les prud'hommes ont enfin exprimé un doute sur l'autonomie du salarié, sa lettre de licenciement évoquant notamment le « non-respect de tâches demandées par la direction ». De

(1) « Comment maîtriser son temps de travail ? » Options n° 570, octobre 2011.

DÉMARCHE UN CADRE POUR (RE)NÉGOCIER

DANS UN GUIDE JURIDIQUE ET REVENDICATIF, L'UGICT-CGT PROPOSE UNE MÉTHODE POUR ABOUTIR À UN ACCORD COLLECTIF FAVORABLE AUX SALARIÉS.

... même, la liste des tâches à accomplir lors de la journée de permanence hebdomadaire prenait fin «après accord du cadre de permanence». Au final, ni le Code du travail, ni les stipulations de l'accord collectif «dont le respect serait de nature à assurer la protection de la sécurité et de la santé du salarié soumis au régime du forfait en jours» n'ont été observés. L'entreprise est condamnée à verser au salarié une indemnité réparatrice et compensatrice forfaitaire de 30 000 euros. Forfaitaire, car le conseil n'a pu disposer des éléments pouvant permettre d'avoir une évaluation précise des dépassements d'horaires sur les cinq dernières années de travail.

Une décision exemplaire

Pour l'Ugict-Cgt, il s'agit là d'une «*décision exemplaire*»⁽²⁾. Elle met en évidence, «*s'il en était besoin, la puissance des atouts juridiques dont nous disposons et la menace qui pèse sur les employeurs qui persisteraient à ne pas renégocier des accords insuffisants ou à ne pas appliquer les clauses protectrices existantes*». Pour autant, cette décision soulève d'autres problèmes qui montrent que «*l'arme du droit ne prend toute sa force que dans un cadre collectif et revendicatif*», poursuit l'Ugict-Cgt. Outre que cette affaire concerne une procédure individuelle postérieure à son licenciement, elle montre aussi l'isolement du salarié, privé des éléments nécessaires à l'évaluation de la durée de son travail effectif.

Il faut noter enfin que le conseil des prud'hommes confirme le licenciement, même s'il le requalifie en «*faute professionnelle réelle et sérieuse*» et non en «*faute grave*». Alors que douze griefs étaient reprochés au salarié (non-respect des tâches demandées, défaut de qualité des marchandises ou de tenue du rayon...), le tribunal n'en a retenu qu'une : une contamination ponctuelle à la listeria. Pour l'Ugict-Cgt, cela souligne l'importance, là aussi, de l'action collective pour combattre les conséquences inéluctables de charges de travail excessives. Conséquences pour la santé des salariés, mais également, comme le montre le jugement, pour la qualité des produits et des services «*et les dangers qui en résultent pour les salariés, les clients ou les consommateurs*».

Christine LABBE

(2) A lire : «Un forfait-jour à 67 heures hebdomadaires condamné à Limoges», article à paraître dans une prochaine livraison de *Cadres-Infos*.

«**N**ous demandons un encadrement strict des conventions de forfaits en jours pour que le droit des salariés au repos, à la santé et à une rémunération équitable soit effectif.» C'est par ces mots que s'ouvre le guide juridique et revendicatif pour renégocier les forfaits-jours récemment publié par l'Ugict-Cgt⁽¹⁾. Un guide qui s'articule autour de quatre grandes thématiques : les enjeux des forfaits-jours ; la méthode de négociation et le contenu des accords ; les points d'appui juridiques ; enfin, les revendications de l'Ugict.

Parlons d'abord «méthode» : en s'appuyant sur l'évolution récente de la jurisprudence (voir *Options n° 570*), force est de constater que «*la plupart des accords n'assurent pas un respect suffisant du droit à la santé et au repos*», note l'Ugict, ce qui prive les conventions individuelles de forfait de toute base légale. Dans ce contexte, l'objectif



MATTHIEU SPOHN / MAXPPP

Pour garantir le droit à la santé et au repos, mais aussi au paiement de tout travail accompli, «la notion de référence horaire est indispensable».

est d'aboutir à un accord collectif dont le contenu est détaillé dans le guide. Les procédures judiciaires, qui ne sont pas une fin en soi, peuvent permettre la prise en compte d'un certain nombre d'objectifs dans les négociations. Elles sont de deux types : le recours individuel devant le conseil de prud'hommes, déposé par un ou plusieurs salariés, pour contester la légalité de la convention de forfait en jours ; le recours collectif, introduit par le syndicat devant le tribunal de grande instance, visant à ce que l'accord collectif soit déclaré non conforme aux obligations légales.

Il faut dire que les «*appuis juridiques*» sont nombreux : droit à la santé et au repos, responsabilité de l'employeur... Pour chacun d'entre eux, le guide en précise le contenu et renvoie aux références juridiques exactes (articles du Code du travail, arrêts de la Cour de cassation...). Ainsi le «*droit à la santé et au repos*» s'applique-t-il à tous les travailleurs, sans exception. L'employeur en est responsable et a, en matière de santé physique et mentale, une «*obligation de résultat*». Et si des lois successives ont progressivement affaibli l'encadrement du dispositif, la jurisprudence a progressé. De ce point de vue, souligne le guide, «*la récente décision de la Cour de cassation est un véritable "mode d'emploi" qui s'impose à tous les tribunaux français, quelles que soient les lacunes du Code du travail*».

Pour garantir ce droit à la santé et au repos, mais aussi au paiement de tout travail accompli, «*la notion de référence horaire est indispensable*», assure l'Ugict-Cgt qui, en pratique, pose trois revendications : le contrôle du temps de travail sur la base d'un système déclaratif ; la définition de seuils maximums et des alertes en cas de dépassement ; l'indication d'un horaire hebdomadaire de référence. Au-delà de cet horaire, les dépassements d'heures devraient faire l'objet d'une majoration de la rémunération et ouvrir droit à un repos. C.L.

(1) *Cadres et forfaits-jours : faisons les comptes !* En savoir plus sur le site Internet dédié, à l'adresse <www.forfaitsjours.fr>.

Fonctionnaires d'Etat

Conditions de réintégration à l'issue d'un détachement

Lorsque le détachement est de courte durée (c'est-à-dire qu'il ne peut excéder six mois ni faire l'objet d'aucun renouvellement), le fonctionnaire d'Etat est obligatoirement réintégré dans son emploi antérieur ⁽¹⁾.

Edoardo MARQUÈS

FIN DE DÉTACHEMENT DE LONGUE DURÉE : ATTENTION AUX DÉLAIS

Le détachement de longue durée ne peut excéder cinq années. Trois mois au moins avant l'expiration du détachement de longue durée, le fonctionnaire doit faire connaître à son administration d'origine sa décision de solliciter le renouvellement du détachement ou de réintégrer son corps d'origine. Deux mois au moins avant le terme de la même période, l'administration ou l'organisme d'accueil doit faire connaître au fonctionnaire concerné et à son administration d'origine sa décision de renouveler ou non le détachement ou, le cas échéant, sa proposition d'intégration. A l'expiration du détachement, dans le cas où il n'est pas renouvelé par l'administration ou l'organisme d'accueil pour une cause autre qu'une faute commise dans l'exercice des fonctions, le fonctionnaire est réintégré immédiatement et, au besoin, en surnombre dans son corps d'origine, par arrêté du ministre intéressé, et affecté à un emploi correspondant à son grade. Le surnombre ainsi créé doit être résorbé à la première vacance qui s'ouvrira dans le grade considéré. Le fonctionnaire a alors priorité pour être affecté au poste qu'il occupait avant son détachement. S'il refuse le poste qui lui est assigné, il ne peut être nommé à un autre emploi que dans le cas où une vacance est ouverte ⁽²⁾. Si le fonctionnaire n'a pas fait connaître sa décision dans le délai mentionné ci-dessus, il est obligatoirement réintégré, par arrêté du ministre intéressé, à la première vacance, dans son corps d'origine et affecté à un emploi correspondant à son grade. Si le fonctionnaire a fait connaître sa décision de solliciter le renouvellement de son détachement dans les délais prévus par la réglementation et que l'ad-

ministration ou l'organisme d'accueil n'a pas fait connaître sa décision de refuser le renouvellement du détachement dans le délai mentionné ci-dessus, elle/il continue à rémunérer le fonctionnaire jusqu'à sa réintégration, par arrêté du ministre intéressé, à la première vacance, dans son corps d'origine. Le fonctionnaire a alors priorité pour être affecté au poste qu'il occupait avant son détachement. S'il refuse le poste qui lui est assigné, il ne peut être nommé à un autre emploi que dans le cas où une vacance est ouverte ⁽³⁾. Lorsqu'il est mis fin au détachement à la demande de l'administration ou de l'organisme d'accueil, le fonctionnaire continue, si son administration d'origine ne peut le réintégrer immédiatement, à être rémunéré par l'administration ou l'organisme d'accueil jusqu'à ce qu'il soit réintégré, à la première vacance, dans son administration d'origine. Le fonctionnaire peut également demander qu'il soit mis fin à son détachement avant le terme fixé par l'arrêté le prononçant. Il cesse d'être rémunéré si son administration ne peut le réintégrer immédiatement : il est alors placé en position de disponibilité jusqu'à ce qu'intervienne sa réintégration à l'une des trois premières vacances dans son grade ⁽⁴⁾.

UN AGENT DONT LE DÉTACHEMENT ARRIVE À ÉCHÉANCE N'A AUCUN DROIT AU RENOUVELLEMENT DE CELUI-CI

Par une décision du 21 octobre 2011 ⁽⁵⁾, le Conseil d'Etat vient de préciser que, en l'absence de texte contraire, un agent dont le détachement arrive à échéance n'a aucun droit au renouvellement de celui-ci. Par ailleurs, il indique que cette mesure de non-renouvellement n'est pas au nombre de celles qui donnent droit à la communication préalable du dossier.

Une inspectrice du travail contestait la décision du 26 novembre 2007 du ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité lui refusant le renouvellement de son détachement au sein du service de l'inspection du travail de la Polynésie française. En première instance, le tribunal administratif de la Polynésie française avait rejeté sa requête par un jugement du 2 décembre 2008. Saisi en appel et en cassation, le Conseil d'Etat estime en premier lieu que, en l'absence de texte contraire, un agent dont le détachement arrive à échéance n'a aucun droit au renouvellement de celui-ci. Pour le Conseil d'Etat, il en résulte que, alors même que la décision de ne pas renouveler ce détachement serait fondée sur l'appréciation portée par l'autorité compétente sur la manière de servir de l'agent et se trouverait prise en considération de sa personne, elle n'est – sauf à revêtir le caractère d'une mesure disciplinaire – pas au nombre des mesures qui ne peuvent légalement intervenir sans que l'intéressé ait été mis à même de prendre connaissance de son dossier. Ainsi, décide le Conseil d'Etat, en jugeant que la décision de ne pas renouveler le détachement de l'intéressée avait pu légalement intervenir sans que celle-ci ait été mise à même de demander la communication de son dossier, le tribunal administratif de la Polynésie française n'a pas entaché son jugement d'erreur de droit.

Il peut être mis fin au détachement avant le terme fixé par l'arrêté le prononçant, soit à la demande de l'administration ou de l'organisme d'accueil, soit de l'administration d'origine. ◀

(1) Article 20 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, modifié.

(2) Article 22 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, modifié.

(3) Article 23 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, modifié.

(4) Article 24 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, modifié.

(5) CE, 21 octobre 2011, M^{me} A., requête n° 325 699.

Représentativité syndicale dans l'entreprise

La loi du 20 août 2008 donne lieu, depuis le début de l'année, à un flot ininterrompu de décisions en matière de droit syndical, notamment en ce qui concerne la représentativité syndicale dans l'entreprise. Parmi toutes ces décisions, certaines font jurisprudence sur des questions nouvelles et doivent donc être connues.

Michel CHAPUIS

Audience du salarié désigné délégué syndical

Le score minimal de 10 % des suffrages exprimés au profit d'un salarié, tel que fixé par l'article L.2143-3 du Code du travail, se calcule sur le seul collège au sein duquel sa candidature a été présentée⁽¹⁾. Le salarié ayant recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés dans le deuxième collège au sein duquel le syndicat l'avait présenté satisfait à la condition prévue pour être désigné délégué syndical (DS).

Si un salarié élu ne veut pas exercer le mandat de DS, son syndicat ne peut pas le faire remplacer par un autre salarié qui ne s'est pas présenté aux élections professionnelles. Le Code du travail fait obligation au syndicat représentatif qui désigne un DS de le choisir parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou des délégués du personnel. Ce n'est que si le syndicat ne dispose « plus », dans l'entreprise ou l'établissement, d'aucun candidat remplissant cette condition qu'il peut désigner un DS parmi les autres candidats ou, à défaut, parmi ses adhérents au sein de l'entreprise⁽²⁾.

Le changement d'étiquette syndicale n'efface pas l'audience acquise par le salarié sous son ancienne bannière confédérale. Ainsi, M^{me} X..., qui avait obtenu, sous l'étiquette Cfdt, au moins 10 % des suffrages lors du premier tour des élections des membres du comité d'entreprise qui se sont déroulées le 19 février 2010 au sein de l'unité économique et sociale Caceis, a été désignée le 9 juillet 2010 par le syndicat Snb Cfe-Cgc

en qualité de DS; le syndicat Cfdt banques et sociétés financières Ile-de-France a saisi le tribunal d'instance d'une demande d'annulation de cette désignation. La désignation est validée. Si l'affiliation confédérale sous laquelle un syndicat a présenté des candidats aux élections des membres du comité d'entreprise constitue un élément essentiel du vote des électeurs en ce qu'elle détermine la représentativité du syndicat, le score électoral exigé d'un candidat par l'article L.2143-3 du Code du travail pour sa désignation en qualité de DS est un score personnel qui l'habilite à recevoir mandat de représentation par un syndicat représentatif⁽³⁾.

Elections de référence: la loi n'opère aucune priorité entre les scrutins; par conséquent, une salariée qui avait été candidate à la fois à l'élection des membres du CE et à celle des DP et qui avait obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés aux élections de DP remplit les conditions requises pour être désignée DS⁽⁴⁾.

Nombre de délégués syndicaux

Une confédération syndicale et les organisations syndicales qui lui sont affiliées ne peuvent désigner ensemble un nombre de délégués syndicaux supérieur à celui prévu par la loi; seule une convention ou un accord collectif exprès peut prévoir, par des dispositions plus favorables, la désignation sur un même périmètre de DS par chacun des syndicats affiliés à une même confédération⁽⁵⁾. L'accord du 1^{er} février 2008 sur l'exercice du droit syndical, qui ne comportait, en son article 8.31, qu'une simple recommandation adressée aux parties signataires pour « *qu'il ne soit pas fait obstacle à ce que deux organisations syndicales affiliées à la même confédération puissent désigner chacune son propre délégué syndical* », ne contenait aucune dérogation aux règles relatives à la désignation des délégués syndicaux.

Changement d'affiliation d'un syndicat

Un principe est posé: l'affiliation confédérale sous laquelle un syndicat a présenté des candi-

(1) Cassation sociale, 29 juin 2011, Opac de la Savoie.

(2) Cassation sociale, 29 juin 2011, syndicat Cfdt Intercro de Seine-et-Marne c/ Syndicat national de l'urbanisme de l'habitat, et syndicat Cfdt Intercro de Seine-et-Marne c/ Snuhab Cfe-Cgc.

(3) Cassation sociale, 28 septembre 2011.

(4) Cassation sociale, 28 septembre 2011.

(5) Cassation sociale, 15 juin 2011, Cgt, Ugict-Cgt et a. c/ Cnav.

Le comité d'entreprise constitue un élément essentiel du vote des électeurs. Conséquences :

- désignation d'un DS : en cas de désaffiliation après ces élections, le syndicat ne peut continuer à se prévaloir des suffrages ainsi recueillis pour se prétendre représentatif ⁽⁶⁾. Ainsi, ayant constaté que le Staaap, affilié à la Cftc lors du premier tour de l'élection des membres titulaires du comité d'entreprise le 13 février 2009, avait recueilli au moins 10 % des suffrages, s'était ensuite désaffilié de cette confédération au profit de l'Unsa, c'est à bon droit que le tribunal a jugé que ce syndicat ne pouvait plus se prévaloir de sa représentativité et a, en conséquence, annulé la désignation de M. X... en qualité de délégué syndical Unsa ;
- retour des voix à la confédération et nouvelle désignation d'un DS : en cas de désaffiliation de ce syndicat, la confédération ou l'une de ses fédérations ou unions peut, si elle justifie de l'existence dans l'entreprise, au jour de la désignation, d'une section syndicale constituée sous son sigle, procéder à la désignation d'un délégué syndical afin de maintenir dans l'entreprise la présence du mouvement syndical auquel les électeurs ont accordé au moins 10 % de leurs suffrages ⁽⁷⁾.

Délégué syndical central

Pour valider la désignation de M^{me} X... en qualité de délégué syndical central, le jugement énonce, notamment, que le syndicat Snrtgs justifie qu'il a des adhérents et qu'il perçoit des cotisations au sein de l'un au moins des deux établissements de la société. En statuant ainsi, alors que la représentativité d'un syndicat, pour la désignation d'un délégué syndical central d'entreprise, doit s'apprécier par rapport à l'ensemble du personnel de l'entreprise, le tribunal a violé le texte ⁽⁸⁾. L'absence de comité central d'entreprise est sans incidence sur le droit pour un syndicat représentatif de désigner un délégué central d'entreprise ⁽⁹⁾.

Représentativité du syndicat

Sur le critère de l'audience électorale promue au rang de règle d'ordre public absolu : en ce qu'elle soumet désormais la représentativité des organisations syndicales à la condition d'avoir obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés lors du premier tour de l'élection des membres titulaires du comité d'entreprise, la loi n° 2008/789 du 20 août 2008 est d'ordre public absolu, ce qui interdit, par suite, à un accord collectif comme à un employeur de reconnaître la qualité d'organisation syndicale représentative à une organisation qui n'a pas satisfait à cette condition ⁽¹⁰⁾. Pour apprécier l'influence d'un syndicat, critère

de sa représentativité caractérisé prioritairement par l'activité et l'expérience, le juge doit prendre en considération l'ensemble de ses actions, y compris celles qu'il a menées alors qu'il était affilié à une confédération syndicale dont il s'est par la suite désaffilié. Ainsi, par une appréciation souveraine des éléments de fait et de preuve qui lui étaient soumis, le tribunal a constaté que le syndicat Snrtgs justifiait d'une expérience acquise au sein de l'établissement Roissy Cdg depuis 2006 et que son activité s'était poursuivie après sa désaffiliation de la Cftc ⁽¹¹⁾.

Périmètre d'appréciation

Lorsque sont mis en place des comités d'établissement, seuls peuvent désigner un délégué syndical au sein du périmètre couvert par l'un des comités les syndicats qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires de ce comité ; ni un accord collectif, ni un engagement unilatéral de l'employeur ne peuvent avoir pour effet de modifier ce périmètre légal d'appréciation de la représentativité syndicale ⁽¹²⁾. Le syndicat qui a obtenu moins de 10 % des suffrages exprimés lors du premier tour des élections des membres du comité d'établissement « Opérateur » de l'unité économique et sociale Sfr du 18 juin 2009, tout en réalisant un score d'au moins 10 % sur l'ensemble de l'entreprise, ne peut désigner un DS d'établissement dans cet établissement.

Délégué syndical et élections professionnelles

Un délégué syndical ne peut présenter de liste de candidats au nom de son syndicat que lorsqu'il a expressément reçu mandat à cette fin ; en cas de contestation, le tribunal doit constater que le syndicat avait donné mandat au DS pour déposer une liste de candidats en vue des élections professionnelles ⁽¹³⁾.

Fin de la période transitoire

Par application de l'alinéa 2 de l'article 13 de la loi 2008/789 du 20 août 2008, dès lors que les résultats de l'élection ont donné lieu à la proclamation d'élus, la période transitoire prend fin et les nouvelles règles sur la représentativité s'appliquent.

Après avoir constaté que les organisations syndicales intéressées avaient été invitées à la négociation du protocole préélectoral en octobre 2009 et que, à l'issue des élections, deux candidats avaient été élus, le tribunal a exactement décidé que la période transitoire avait pris fin et annulé la désignation de M. X... opérée par l'Union syndicale Cgt d'Annecy et environs dès lors qu'aucun syndicat affilié à cette confédération n'avait présenté de candidat au premier tour de l'élection ⁽¹⁴⁾.

(6) Cassation sociale, 18 mai 2011, Staaap Unsa c/ S^e Aeropass.

(7) Cassation sociale, 18 mai 2011, Cftc c/ S^e Europe Handling Roissy (Her).

(8) Cassation sociale, 28 septembre 2011.

(9) Cassation sociale, 5 avril 2011, société La Maintenance de Paris.

(10) Cassation sociale, 18 mai 2011, Fédération confédérée Force ouvrière de la métallurgie c/ société Dekra Inspection.

(11) Cassation sociale, 28 septembre 2011.

(12) Cassation sociale, 6 janvier 2011, S^e Sfr Opérateur c/ Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications Cgt.

(13) Cassation sociale, 15 juin 2011, société Yves Saint Laurent Beauté.

(14) Cassation sociale, 18 mai 2011, Union locale Cgt d'Annecy et environs.

PARIS/ DANSES POPULAIRES

ESCALE EN FRANCE POUR L'INUSABLE BALLET MOÏSSEÏEV



E. MASALIKOV

Danse kalmouke.

A soixante-quinze ans d'âge, le ballet Igor Moïsseïev commence de rivaliser en longévité avec son fondateur, lequel, né en 1906, s'est éteint à Moscou en 2007. Il avait cent un ans ! Igor Aleksandrovitch Moïsseïev, d'abord soliste au Ballet du Bolchoï à Moscou, se passionne très vite, après la Révolution, pour les danses folkloriques de son immense pays, qu'il parcourt assidûment sac au dos, à cheval ou à pied. En 1937, le gouvernement soviétique crée un ensemble folklorique d'Etat. La direction lui en est confiée. La troupe se compose de trente danseurs, pour la plupart bons amateurs, accompagnés par des musiciens de divers horizons qui forment un petit orchestre d'instruments traditionnels et ethniques. Moïsseïev, ni photographe ni ethnographe mais purement et simplement chorégraphe, fait de cette troupe le premier ensemble au monde de danseurs professionnels interprètes de danses « *de caractère* ». Il dit alors ceci : « *J'ai essayé d'exprimer le caractère d'un peuple, à travers ses danses et sa musique, jaillies de son histoire et de ses coutumes, cherchant à en garder, au-delà du folklore, son essence même.* » Aujourd'hui, l'Urss n'existe plus, mais le ballet Igor Moïsseïev demeure, sous l'intitulé d'« Ensemble académique d'Etat de danses populaires / Russie ». Il renoue avec une longue tradition de tournées internationales et s'arrête à Paris, après dix-huit ans d'absence sur nos scènes. Cent artistes, danseurs et musiciens, au cours d'un panorama de quatorze ballets, vont célébrer une multitude de folklores revisités : moldave, bélarus, ukrainien, nanai, kalmouk, tatar, adjar et caucasien. Pour l'occasion, les lumières seront signées par le grand Jacques Rouveyrollis, qui depuis des années « éclaire » – de Johnny Hallyday à Aznavour en passant par Barbara – les grands du music-hall.

Stéphane HARCOURT

• PALAIS DES CONGRÈS, DU 20 DÉCEMBRE AU 1^{er} JANVIER 2012, RÉS. : 0 892 050 050 ET <WWW.VIPARIS.COM>.

REIMS/ FESTIVAL LES TROISIÈMES SCÈNES D'EUROPE

En plusieurs lieux de la ville, essaime la 3^e édition du festival Reims Scènes d'Europe, où l'on se préoccupe fort de circulation des idées à l'échelle du Vieux Continent. La question du public se trouve cette année au cœur de la manifestation, grâce à un certain nombre de rencontres, notamment celles organisées par les jeunes d'Ypal (Young Performing Art Lovers) qui s'interrogent sur l'art d'être spectateur aujourd'hui. Une grande partie des spectacles n'a encore jamais été vue sur une scène française. C'est le cas d'*Oncle Vanja*, de Tchekhov, mis en scène par l'allemand Jürgen Gosh; d'*Invasion I*, de Jonas Hassen Kamiri (de mère suédoise et de père immigré tunisien), par Antú Romero Nunes (né en Allemagne d'un père portugais et d'une mère chilienne); de *Land's End* par le collectif Berlin ou encore de *The Nowness Mystery*, performance de la chorégraphe espagnole Cuqui Jerez.

• JUSQU'AU 17 DÉCEMBRE, <WWW.SCENESDEUROPE.EU>.

SORTIES FILMS

L'ordre et la morale

MATHIEU KASSOVITZ (FR.)

Le film revient sur les circonstances politiques de l'assaut de la grotte d'Ouvéa par les hommes du Gign en avril 1988; sanglant épisode survenu après que des gendarmes eurent été pris en otages par des indépendantistes kanaks. C'était dans les dernières heures de la campagne présidentielle où s'affrontaient François Mitterrand et Jacques Chirac.

Le stratège

BENNETT MILLER (USA)

Brad Pitt, en entraîneur d'une équipe de base-ball des années 1980 en perte de vitesse, fait appel à un petit génie frais émoulu de l'université pour mettre au point une sorte de martingale mathématique... C'est passionnant, insolite et totalement réussi.

Intouchables

E. TOLEDANO & O. NAKACHE (FR.)

Un aristocrate handicapé (François Cluzet) et un jeune gars de banlieue (Omar Sy) embauché pour pousser son fauteuil roulant, que tout au premier regard sépare, finissent par partager une espèce d'amitié.

Les neiges du Kilimandjaro

ROBERT GUÉDIGUIAN (FR.)

Cela se passe évidemment à Marseille. Deux jeunes braquent un couple d'ouvriers et lui dérobent ce qu'il a mis de côté pour s'offrir un voyage. La force du film est à voir dans le ressort dialectique entre la culpabilité des uns et la remise en cause des victimes par elles-mêmes. Avec, comme toujours, Ariane Ascaride, Jean-Pierre Darroussin et Gérard Meylan.

LOUVRE/ INVITATION
**LES MUSÉES SONT
 DES MONDES POUR
 J.-M. G. LE CLÉZIO**



© ALFREDO VILCHIS ROQUE & CENTRO DE CULTURA CASA LAMM / PHOTO MARCO PACHECO

Alfredo Vilchis Roque, «Viva México cabrones» (détail).

Après avoir reçu Patrice Chéreau, Umberto Eco et Pierre Boulez, voici que le musée du Louvre invite cette année l'écrivain Jean-Marie Gustave Le Clézio à poser un regard nouveau sur les collections de l'établissement, avec une programmation pluridisciplinaire dans les salles du musée et à l'auditorium. Il estime que «*les musées sont des mondes*» et, pour lui, «*il n'est pas de hiérarchie en art*». C'est pourquoi voisinent, dans l'exposition de la salle de la Chapelle (aile Sully, salles 20 à 23), des œuvres aussi diverses que des tableaux haïtiens, des tableaux du XVIII^e siècle sur la Révolution, des têtes Ifé du Nigeria, des ex-voto mexicains ou des nattes du Vanuatu, etc., le tout mis en regard avec des contrepoints dus à des artistes contemporains (Camille Henrot, Hervé Télémaque, Jean-Michel Basquiat...). Une belle série de manifestations adventives (conférences, concerts et lectures) est également programmée.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 6 FÉVRIER 2012, TÉL. RENS. : 01 40 20 53 17, <WWW.LOUVRE.FR>.

MARSEILLE/ KLAP
UNE MAISON POUR LA DANSE

Inauguré il y a peu, le Klap Maison pour la danse, situé dans le quartier de Saint-Mauront, fait désormais partie du domaine bâti culturel de l'agglomération marseillaise. En 1989, le chorégraphe Michel Kelemenis s'installe dans la ville avec sa compagnie, fondée deux ans plus tôt. Dix ans plus tard, est mis à sa disposition un espace de travail de plus de trois cents mètres carrés, immédiatement ouvert et partagé, d'après ses propres termes, suivant le principe fondateur ainsi défini : «*Mettre la création artistique au cœur de chaque action.*» En 2007, sont engagés 3,7 millions d'euros dans la mise en œuvre d'un Centre de danse en résidence, articulé autour de trois espaces, totalisant mille neuf cents mètres carrés, le tout devant constituer dans son domaine «*un lieu d'art pétillant*».

• KLAP MAISON POUR LA DANSE – 5, AV. ROSTAND, 13003 MARSEILLE, 04 96 11 11 20, <COMPAGNIE@KELEMENIS.FR> ET <WWW.KELEMENIS.FR>.

VILLEURBANNE/ TNP
RÉNOVATION EN GRAND



CHRISTIAN GANET

Vue de la façade.

Les locaux dûment rénovés du bâtiment historique du Tnp-Villeurbanne que dirige Christian Schiaretti depuis 2001, après le long règne de Roger Planchon, ont été enfin inaugurés. D'une superficie de 15 000 m², l'ensemble compte désormais une grande salle de 667 places, un petit théâtre doté de 252 sièges, quatre salles de répétition pouvant accueillir du public, une brasserie-cabaret (145 places assises, 300 debout) et une librairie dans le hall d'accueil.

• <WWW.TNP-VILLEURBANNE.COM>.

QUAI BRANLY/ MAORI
PIROGUE ET TATOUAGE

Pour la première fois sortis de Te Papa, le Musée national de Nouvelle-Zélande, deux cent cinquante œuvres et objets anciens et contemporains sont montrés dans le musée des Arts premiers, quai Branly à Paris. Cela va de fragments ouvragés de canots anciens à une pirogue de course monoplace du XXI^e siècle, en passant par une ancestrale maison de réunion reconstituée ou un kit moderne de tatouage... Tous affirment de fait l'identité maorie, le lien entre passé et présent, la lutte pour la reconquête du territoire, depuis la marche pour la terre de 1975 jusqu'à celle pour le littoral et les fonds marins (2004). A la fin janvier, la France doit remettre à la Nouvelle-Zélande les quelque vingt têtes de guerriers maoris, conservées dans ses musées depuis le début de la colonisation de l'Océanie au XVIII^e siècle.

• JUSQU'AU 22 JANVIER 2012, <WWW.QUAIBRANLY.FR>.

EXPOSITION

VOYAGE AU CŒUR DE L'ÉTRANGE À PLUSIEURS ENTRÉES

SOUS L'ÉGIDE DE LA REVUE "HEY!", LA HALLE SAINT-PIERRE MET EN VALEUR LES ŒUVRES DE SOIXANTE-TROIS ARTISTES INTERNATIONAUX QUI COMPOSENT UN CABINET DE CURIOSITÉS PLUS QU'ÉTONNANT ⁽¹⁾.

Le musée de la Halle Saint-Pierre, situé au pied du Sacré-Cœur, à deux pas de l'incessant piétinement du troupeau touristique qui ébranle le quartier, constitue un havre de paix voué à la singularité dans l'art. Animé avec compétence et passion par Martine Lusardy, cet établissement accueillant, qui comprend deux vastes lieux d'exposition, une galerie, un auditorium, un café et une librairie spécialisée remarquablement tenue, est destiné

par vocation aux formes insolites et hors norme de la création contemporaine. Y sont valorisées par prédilection, selon les propres termes de Martine Lusardy, « les expressions artistiques individuelles et autonomes qui se développent à l'écart du bruit du monde, qui rompent avec les conventions et les codes dominants et renversent les valeurs établies du "beau" et du "laid", du "bon" et du "mauvais" goût ».

Il faut revenir à Jean Dubuffet qui, en 1945, théorise ce qu'il baptise l'art brut, qu'il définit tout en mettant sur pied une collection de ses représentants, lesquels se tiennent à l'écart de la tradition culturelle ou de la médiatisation, « en manifestant – ainsi que dit Martine Lusardy – une forme d'enfermement géographique ou mental ». « Puis le vent de l'art brut a soufflé fort et loin, poursuit-elle, il a pénétré le champ culturel traditionnel et permis l'émergence de multiples voies de l'intériorité, fortement individualistes et spontanées, originales par leurs techniques, par leur sujet et leur système de figuration. » La directrice de la Halle Saint-Pierre précise alors que, depuis une cinquantaine d'expositions qui ont permis à ces « porteurs d'une singularité salvatrice » de recevoir « la considération

qui leur est due », l'enjeu aujourd'hui n'est pas de « se refermer sur la toute récente officialité de l'art brut, mais de maintenir un esprit d'ouverture ». « Ainsi, conclut-elle, l'éclectisme de l'exposition "Hey! Modern art et pop culture" se veut l'occasion de réunir des artistes dont l'acte créateur est la marque de leur impossibilité, ou de leur refus, de marcher droit dans le sens de l'Histoire. »

« Des œuvres porteuses d'excès mais aussi de poésie »

Toujours selon Martine Lusardy, « ces artistes sont des familiers de l'inconnu et de l'étrange; leurs œuvres sont dans l'entremonde où se jouent les multiples passages entre les cultures et ces œuvres, qu'elles soient austères ou délirantes, sauvages ou sophistiquées, expressionnistes ou narratives, qu'elles manient l'humour ou l'émotion, et sont porteuses d'excès mais aussi de poésie ». On saisit que les précautions prises par la directrice de la Halle Saint-Pierre ne sont sans doute pas inutiles pour parer l'accusation d'éclectisme, justement, que des puristes de l'art brut pourraient porter.

Quant à la revue *Hey!* (Ankama Editions/Label 619), elle a été fondée par Anne et Julien, commissaires invités de l'exposition, tous deux activistes culturels, à la fois journalistes, curateurs, auteurs-réalisateurs et DJ, bref des touche-à-tout qui, depuis la fin des années 1980,

(1) La Halle Saint-Pierre – 2, rue Ronsard, 75018, tél. : 01 42 58 72 89, <www.hallesaintpierre.org>. Catalogue 256 pages, quadrichromie, 34,90 euros.



DR Pierre Bettencourt, «Espaces apparitionnels», 1985.



“L’occasion de réunir des artistes dont l’acte créateur est la marque de leur impossibilité, ou de leur refus, de marcher droit dans le sens de l’Histoire.”

David B., « Bambi », 2006.

opèrent dans les milieux musicaux et ceux de l’image tout en analysant les subcultures qui leur sont chères. « *Nous venons clairement du monde alternatif, précisent-ils, les marges sont des zones bouillonnantes, là où tout se fait, tout se rêve. Création, destruction, surprise, illusion idéale... Il nous est toujours paru évident que la vie est plus intéressante dans ces recoins-là, les rencontres plus décoiffantes, les tabous plus facilement retournés, voire renversés.* »

L’exposition, dans son foisonnement disparate, en somme obligé par principe, ne manque pas d’attraits d’ordre tantôt pittoresque, tantôt fantastique, quand bien même certaines œuvres montrées sont fort connues et répertoriées, mais disons qu’on ne s’en lasse pas. N’est-ce pas le cas, en effet des tableaux de Clovis Trouille (1889-1975), dont les fantas-

magories érotiques débridées enchantèrent déjà les surréalistes, André Breton en tête? *Idem* pour Pierre Molinier, petit-bourgeois bordelais qui, savamment métamorphosé en vamp, se photographia sous toutes les coutures de ses bas nylon ...



Scott Hove,
« Trophy »,
2007.

... et que le même Breton gratifia d'une préface pour sa première exposition à Paris. Et que dire d'Erro (né en 1932), de son vrai nom Gudmundur Gudmundsson Ferro, grand pêcheur d'Islande d'images venues de partout et roi du pastiche d'œuvres célèbres multipliées à l'envi. Et Combas, et Di Rosa! On ne les présente plus, comme on dit, mais c'est toujours bon à voir. D'autres, bien moins célèbres à grande échelle, valent ô combien le détour. Prenez par exemple l'écossaise Jessica Harrison (née en 1982). Elle façonne d'adorables créatures féminines en céramique hautes de vingt centimètres; vraies princesses de rêve en longues robes de soirée. Certaines sont sans bras, l'une virevolte à côté de sa tête posée au sol, l'autre n'a pas de mains... On jurerait le monde de Disney frappé par une épidémie de mutilations. Et quel féroce humour dans la sarabande figée de ces débutantes au bal des maudites! De Pierre Bettencourt (1917-2006), qui fut éditeur (d'Artaud, Michaux, Ponge...), ami de Dubuffet, on peut apprécier – non sans quelque effroi – les hauts-reliefs peuplés des surprenantes figures d'une pornographie à caractère hiératique, tandis qu'à quelques pas de là il est loisible de s'abîmer dans la contemplation de plusieurs planches en couleurs vives de l'Américain Henry J. Darger (1892-1973), véritable star de l'art brut à titre posthume, spécialiste de la figuration d'une foule d'adorables petites filles (entre Alice et Shirley Temple) souvent soumises à d'affreux traitements infligés par des adultes. Ce n'est qu'à sa mort que les propriétaires de l'appartement qu'il occupa quarante ans durant découvrirent le trésor foisonnant de cet œuvre génial, conçu dans le plus grand secret après une jeunesse passée dans un asile d'enfants attardés, renommé pour la cruauté de ses mœurs éducatives. Et n'oublions pas le Britannique Chris Hipkiss, héros de la planète « Outsider », dont *l'Arbre généalogique de mes chats*

“Les marges sont des zones bouillonnantes, là où tout se fait, tout se rêve. Création, destruction, surprise, illusion idéale...”

constitue un indubitable chef-d'œuvre à la mine de plomb sur papier. On comprend aisément, au seul énoncé un tant soit peu descriptif des productions de la poignée d'artistes déjà cités, que le sexe et la mort sont les partenaires d'élection de la manifestation. L'humour, on l'a sans doute flairé, en sa forme explosive n'est évidemment pas absent, ne



Titine K-Leu, «Mr Geo Smith», 1998.

serait-ce qu'à titre d'antidote à la peur que l'un et l'autre provoquent mine de rien. C'est ainsi que l'on retrouve avec plaisir la trace de l'Américain Robert Crumb, il vit désormais en France, qui pimenta jadis les pages du magazine *Mad*, étendard dans les années 70 du siècle dernier de la contre-culture la plus débridée. Autre Américain, Scott Hove fabrique, sous l'appellation contrôlée de *Cakeland*, d'énormes gâteaux sculptés hérissés de cornes et pleins de dents. Qui donc va bouffer l'autre, le voyeur gourmand ou l'entremets terrifiant?

Qui donc va bouffer l'autre, le gourmand ou l'entremets?

Depuis une vingtaine d'années au bas mot, le tatouage en Occident n'a-t-il pas acquis droit de cité, du coup hissé au rang d'art populaire raffiné? Voyez le Français Guy Le Tatooer. Sur des bras en élastomère, matière qui imite la peau, il présente des figures allégoriques extrêmement léchées, propres à blasonner d'énigmes un épiderme consentant. Il

est loin le temps du tatouage sauvage fait en prison ou en mer avec un stylo à bille et une aiguille à coudre. Voyez aussi Titine K-Leu, qui imagine une somptueuse galerie de portraits d'hommes et de femmes à la surface corporelle saturée d'images polychromes.

A la fin, un vertige vous prend. Ils sont si nombreux à manifester leur être unique sous tous les angles, fussent-ils les plus secrets, les plus inattendus, voire les plus fous. Ecrivant cela, je pense, tiens, à l'Allemand Horst Haack. Depuis 1981, il tient une sorte de journal intime. Il compose chaque jour ce qu'il nomme une « œuvre page », sur laquelle il mélange textes en plusieurs langues, signes et dessins. A ce jour, il est comptable de plus de six mille pages. Dans l'exposition, cela prend la forme d'un court labyrinthe à parcourir. C'est fascinant. L'encyclopédie d'une existence privée. Pardon pour ceux, vivants ou morts, qui ont échappé à notre nomenclature. Allez donc y voir vous-même afin d'établir votre musée imaginaire original... ▶

Jean-Pierre LÉONARDINI

Kepler

Philip Glass a voulu rendre hommage dans ses opéras aux grands esprits qui ont marqué le cours de l'humanité : *Einstein on the Beach* (1976), *Satyagraha* (1979) en l'honneur de Gandhi, *Akhnaten* (1984), évoquant le pharaon visionnaire, adorateur d'un dieu unique dans l'Égypte des idoles, *Galileo Galilei* (2001)... Ici, pour son vingt-troisième opéra, il s'adresse au mathématicien du XVII^e siècle Johannes Kepler. Tout comme *Satyagraha* ou *Akhnaten*, il s'agit d'un opéra-oratorio, portrait métaphorique chargé de symboles, chanté cette fois en allemand et en latin, le chœur dialoguant avec les sept solistes autour du personnage central du scientifique astronome. Tour à tour, Philip Glass met en scène l'Homme face à ses interrogations métaphysiques, le Scientifique confronté à l'hostilité de ses contemporains, le Mathématicien jonglant avec les nombres, cherchant l'harmonie dans les orbites célestes. Glass est bien là, avec son écriture en structures rythmiques répétitives, ses successions d'accords en arpèges, la richesse de sa percussion syncopée apprise une fois pour toutes auprès de Ravi Shankar et de la musique indienne à la fin des années 1960, avec la puissance incantatoire de son orchestre et de ses chœurs. Le Bruckner Orchester de Linz est dirigé par Dennis Russel Davies au Festival de Linz, en Autriche, qui a vu la création de Kepler.

PHILIP GLASS, "KEPLER" :

- DEUX CD ORANGE MOUNTAIN MUSIC, ENREGISTREMENT 2009, 21,54 EUROS ;
- UN DVD ORANGE MOUNTAIN MUSIC, 24,36 EUROS.

LISZT

My Piano Hero


Vous n'avez sans doute pas échappé au matraquage médiatique du dernier album du pianiste chinois Lang Lang, consacré à «son» héros à l'occasion du bicentenaire de sa naissance, je veux dire Franz Liszt. Un riche programme, culminant avec le dynamique *1^{er} Concerto pour piano et orchestre* dirigé par Valéry Gergiev à la tête du Philharmonique de Vienne – une affiche de choix et un son magnifique, avec des *Rhapsodies hongroises* très «héroïques» en effet, tout comme le *Grand Galop chromatique...* Liszt devait faire fureur avec ces partitions... Et pourtant : écoutez la page clé du récital, cette fameuse *Campanella*, avec ses petites trilles au piano qui rendent le tintement des clochettes, cette merveille de ciselure qui requiert autant de virtuosité que de musicalité. La technique de Lang Lang y est bien sûr au rendez-vous, ses doigts courent sur le clavier avec une agilité phénoménale. Et pourtant, il ne se passe pas grand-chose. Et dans les *forti*, c'est la même impression : il y a bien la force, mais pas la puissance. Pour tout dire, tout cela est d'une grande sagesse calculée. Lang Lang ne franchit pas les frontières de l'imaginaire. Or le jeu de Liszt requiert de la folie, comme un Arrau savait en donner, cette folie qui inspirait les grands, les Richter, Kempff et Marta Argerich... Alors j'ai écouté le dernier enregistrement Liszt de Jorge Bolet (les douze *Études d'exécution transcendante* et des paraphrases d'opéras – *Lucia*, *Rigoletto*, *Le Hollandais volant* –, et là, j'ai été séduit !

- LISZT PAR JORGE BOLET, "ÉTUDES D'EXÉCUTION TRANSCENDANTE" ET "CONSOLATIONS ET PARAPHRASES", DEUX CD PIANO CLASSICS, ENREGISTREMENTS 1970-1979, 11,19 EUROS.

bouteilles

Vignoble nantais

Gorges, un cru d'exception

Alors que le muscadet générique connaît une crise de surproduction entraînant cessations d'activité et plans de restructuration, trois crus communaux viennent d'être reconnus par l'Inao. La démarche mise en œuvre voici plusieurs années par une poignée de viticulteurs visait à émerger d'une image de marque souvent injustement dévalorisée en travaillant à l'élaboration de vins de garde, grâce à des terroirs bien identifiés et au respect d'un cahier des charges exigeant en termes d'âge de la vigne, de rendement et de durée de l'élevage du vin sur ses lies. Le pallet, clisson et gorges deviennent ainsi ce que pavillac, margaux ou saint-julien sont au médoc. Damien Rineau a été parmi les premiers à Gorges à militer pour cette reconnaissance. Son terroir de gabbro, roche éruptive, constitue un véritable garde-manger permettant aux racines des vignes d'y puiser les éléments minéraux qui donneront à ses vins leur bouquet inimitable. Trois cuvées sont proposées au domaine, qui se charge également de l'expédition (franco de port par trente-six bouteilles) : le Tour Gallus (4,20 euros), tout en fraîcheur et vivacité, est le compagnon idéal des fruits de mer ; le Fleur de Gabbro se situe un cran au-dessus, avec un élevage minimum de douze mois sur lies et des possibilités d'évolution sur cinq ans et plus ; pour 5,30 euros le 2009, vous mettrez en valeur un plat d'anguilles persillées ; Gorges est le produit le plus abouti. Oubliez ce que vous savez du muscadet. Ses vieilles vignes à la production limitée, un élevage sur lies de vingt-quatre mois lui procurent un bouquet intense et complexe. C'est un grand vin d'expression tardive, un grand vin de garde. Le millésime 1996 est proposé à 10,30 euros. Visitez Clisson et prenez rendez-vous avec ce vigneron talentueux et sympathique. Ses vins sont déjà dans la grande restauration. 

Georges SULIAC

- DAMIEN RINEAU, LA MAISON-NEUVE, 44190 GORGES. TÉL. : 06 71 98 48 21.

TERZIEFF

Jusqu'au 18 mars 2012, au Théâtre du Lucernaire à Paris, à l'Odéon-Théâtre de l'Europe, au Théâtre national populaire à Villeurbanne et sur France-Culture, hommage est rendu à l'acteur-metteur en scène Laurent Terzieff, disparu il y a peu, avec des conférences, des projections de films, des débats, des lectures. (Rens. et rés. : Lucernaire : 01 42 22 66 87, <lucernaire.fr>; Odéon-Théâtre de l'Europe : 01 44 85 40 40, <theatre-odeon.eu>; Théâtre national populaire : 04 78 03 30 00, <tnp-villeurbanne.com>.)

HOCHHUTH

Au Théâtre 14 Jean-Marie Serreau (20, av. Marc-Sangnier, 75014 Paris, tél. : 01 45 45 49 77), se joue jusqu'au 31 décembre la célèbre pièce de l'auteur allemand Rolf Hochhuth, *le Vicaire*, dans une mise en scène de Jean-Paul Tribout, avec pour interprètes Claude Afaure, Mathieu Bisson, Emmanuel Dechartre, Eric Herson-Macarel, Laurent Richard, Xavier Simonin et Jean-Paul Tribout. La pièce met en question le rôle du pape Pie XII durant la Seconde Guerre mondiale.

ESCAPADES

La neuvième édition d'«Escapades», festival pour jeunes spectateurs que dirige Pascale Paulat, a lieu jusqu'au 25 décembre à Paris, avec huit spectacles, un happening photo et une lecture exceptionnelle. Cela implique sept lieux : Odéon-Théâtre de l'Europe, Musée du Louvre, Centre Wallonie Bruxelles, le Point Éphémère dans le 10^e arrondissement, le Théâtre Berthelot à Montreuil, le Tarmac dans le 20^e et la Maison des pratiques artistiques amateurs dans le 6^e arrondissement. (Inf. et rés. : 01 48 51 38 98, <www.festivalescapades.fr>.)

ITALIE
Peinture au scalpel

RECHERCHER
LA CONFIRMATION
DE CERTAINES
IDÉES REÇUES
A CECI DE BON
QUE L'ON S'APERÇOIT
ALORS QU'ELLES
ÉTAIENT FAUSSES.



En cette presque fin d'année, j'ai eu la curiosité d'aller jeter un œil sur les statistiques du ministère de la Culture, domaine du livre. Les derniers chiffres en date recouvrent l'année 2009. Toutes éditions et tous genres confondus, la production française est de 74 788 ouvrages, dont 28 445 nouveautés, avec un tirage de 609 millions d'exemplaires, dont 370 millions pour le secteur des nouveautés. Risquons-nous à comparer ces chiffres avec ceux de l'année 1985, pour laquelle on relève le chiffre de 29 500 ouvrages édités à 388 millions d'exemplaires. Vingt-quatre ans séparent ces données chiffrées. On notera que le nombre d'ouvrages édités a triplé durant cette période, et cette augmentation du nombre d'ouvrages publiés confirme tout simplement que les Français lisent davantage aujourd'hui qu'il y a vingt-quatre ans. C'est la remise en cause de cette idée reçue selon laquelle on lirait moins qu'avant à cause de la télévision. Faux! Tout comme cette autre tarte à la crème selon laquelle Internet menacerait la librairie. Or, là encore, les chiffres éclairent la réalité: Internet, pour l'heure, représente 10% du marché de la vente de livres. On notera en revanche que les chaînes spécialisées dans la culture (Fnac, Virgin, etc.) assurent 20,6% des ventes et que les réseaux des supermarchés (Carrefour, Auchan, etc.) atteignent 24%, tandis que les librairies traditionnelles représentent 37,6% des lieux de vente de livres. Continuons notre exploration au niveau des traductions. Je donnais ici même, le mois dernier, les raisons qui m'avaient incité à créer le prix Violeta Negra, uniquement ouvert à des ouvrages issus d'une langue du Sud, minoritaires face aux récits traduits de l'anglais. Là encore, ces propos se justifient pour l'année 2009. Ouvrages traduits de l'anglais: 5 638; de l'italien: 388; de l'espagnol: 362; du portugais: 53. Enfin, nous estimons le nombre d'ouvrages policiers publiés aux alentours de deux mille... Eh bien, nous avons tort. Le chiffre recensé en 2009 par le ministère va bien au-delà, avec 3 606 «policiers», dont 2 451 nouveautés. C'est dire combien, dans un tel foisonnement de titres, il est difficile de rendre compte en temps opportun de la diversité du genre. C'est la piètre excuse que j'ai trouvée pour vous faire connaître un ouvrage passionnant paru avant l'été dernier et qui n'est donc pas tout à fait une nouveauté.

Ce texte, *D'acier*, a été écrit par Silvia Avallone. Cette jeune Italienne, âgée à l'époque de vingt-quatre ans, a rencontré un grand succès dans son pays avec trois cent cinquante mille exem-

plaires vendus, une adaptation cinématographique, et a manqué de peu le prix Strega, l'équivalent du Goncourt français. Soyez prévenus, ce livre ne comprend aucun meurtre criminel, aucune enquête, aucun flic, mais, par son exploration de l'Italie contemporaine, c'est un roman social, un roman noir comme nous l'avons défini depuis belle lurette. L'action se déroule à Piombino, une ville ouvrière de la province de Livourne, en Toscane. Une ville comme avaient l'habitude de les concevoir les municipalités communistes des années 1960. Avec une rue Stalingrad et des barres de Hlm construites en bordure de mer. Mais le temps a passé, et les familles ouvrières, sous le règne de Berlusconi, ont pour la plupart perdu pied. La Lucchini, cette immense aciérie qui emploie les trois quarts de la population, constitue un personnage à part entière, au même titre que la mine dans *Germinal* d'Emile Zola. Et ses décisions, ses commandes qui diminuent, ses menaces de délocalisation pèsent lourd sur les familles qui y travaillent. Il y a aussi Anna et Francesca, des adolescentes de treize et quatorze ans, liées par une solide amitié mais qui, tout en rêvant d'évasion et d'avenir, sont déjà sorties du monde de l'enfance. Elles se savent belles et s'aventurent dans le monde adulte, allumant le désir des mâles qui se détendent au bar de la plage après une âpre journée dans l'aciérie. La mère d'Anna, une battante, distribue des tracts du Pci pour tenter de le renforcer, tandis que son père est un petit escroc, un magouilleur. Francesca n'a pas plus de chance, car son géniteur est d'une rare violence. Alessio, le frère d'Anna, a depuis longtemps perdu sa conscience de classe et l'esprit solidaire qui l'accompagne. Replié sur lui-même, il parade au volant de sa voiture neuve. Pour lui et beaucoup de ses collègues, la société de consommation a pris le pas sur la lutte de classe. *D'acier* est une chronique incisive de l'Italie contemporaine et aussi un récit initiatique pour les deux gamines, Anna et Francesca, principales protagonistes du roman. Vivant et réaliste, ce roman n'a rien d'optimiste, car sa galerie de personnages ne sombre jamais dans l'angélisme. Silvia Avallone, romancière débutante a réussi cette peinture au scalpel d'une société où les nantis ont pignon sur rue tandis que le reste de la population est condamné à vivre le pire. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

SILVIA AVALLONE, *D'ACIER* (ACCIAIO, 2010), LIANA LÉVI (2011), TRADUIT DE L'ITALIEN PAR FRANÇOISE BRUN, 400 PAGES, 22 €.

HUMOUR NOIR

Un vaccin contre la mort

COMMENT FAIRE DE L'IMPERTINENCE UNE RÈGLE DE GRAMMAIRE ET DE LA GAÏTÉ UN ART D'ÉCRIRE, COMMENT METTRE SON LECTEUR TOUJOURS EN LÉGÈRE LÉVITATION POUR QU'IL ÉCHAPPE AUX LOIS DE LA GRAVITÉ !



Sneidjer est tombé du ciel. Sa chute va durer quelques secondes. Sa déchéance quelques années. Jean-Paul Dubois aime raconter des histoires pas ordinaires de types ordinaires qui font un pas de côté pour regarder la vie les dépasser. Ou les écraser. Car Sneidjer a été victime d'un accident rarissime : l'ascenseur qu'il avait emprunté avec sa fille s'est décroché pour s'écraser vingt-huit étages plus bas. Sa fille est décédée. Il en a réchappé. Un miracle et en même temps un déni de modernité. Un ascenseur ne se décroche pas. Ou alors ce sont toutes nos certitudes qui décrochent avec lui. Comme Sneidjer, qui lui aussi a décroché : « *Depuis ma sortie d'hôpital, analyse-t-il, j'éprouvais l'étrange sentiment de flotter sur un emploi du temps porté par des courants aléatoires et inconsistants. Comme le disent les chefs du personnel, je manquais d'objectifs. C'était très reposant.* » Or Sneidjer a besoin de se reposer d'une vie de tout repos. Car ce type d'une veulerie ordinaire va apprendre à murmurer « non ». A sa femme qu'il n'aime plus, à ses jumeaux qu'il n'aime pas, à un boulot qui l'ennuie. Sa chute l'aide à se relever. Sneidjer renonce à toute ascension, surtout sociale, et à un procès retentissant. Il se recycle dans la promenade de chiens de maîtres trop occupés pour s'en occuper. La rébellion de ce type ordinaire est finalement de marcher à un rythme de canidé. Diogène, philosophe cynique, se prenait pour un chien pour se moquer de notre humanité ; Sneidjer en promène pour philosopher sur notre vénération de la verticalité : « *Vivre ensemble. C'était déjà impossible de coexister avec sa propre famille [...]. La vie était un sport individuel. On pouvait mourir ensemble dans un ascenseur. Pas y vivre. Supporter l'autre était toujours un supplice intime. Surveiller son territoire. Recalculer sans cesse. Pour le reste, les chiens chiaient. Et voilà tout.* » Sneidjer pense être devenu « un homme attentif » ; pour sa famille, il est juste un dangereux dépressif. Un homme qui renonce à ramasser des millions pour ramasser des déjections canines a nécessairement basculé dans la folie. Il n'a pas été broyé par son accident. La société va s'en charger. Le cas Sneidjer est une histoire tragiquement drôle, car l'humour de Dubois met son lecteur toujours en légère lévitation pour qu'il échappe aux lois de la gravité. Il impose la petite musique dissonante d'un homme qui marche au pas, mais pas à la bonne mesure. « *L'enfer, c'est les autres* », disait Sartre, phi-

losophe d'une époque où l'ascenseur était encore social. L'enfer, c'est les autres dans un ascenseur, corrige Dubois, romancier d'un temps où l'ascenseur est devenu un moyen de transport. Le cas Sneidjer est un cas à étudier de très près pour prendre un peu de hauteur...

Jean-Louis Fournier est le veuf. L'Inconsolable. Mais pas le ténébreux. Jamais. C'est chez lui une règle de vie. Comme il avait fait de l'impertinence une règle de grammaire, il fait de la gaïté un art d'écrire. Jean-Louis Fournier est le père de deux enfants trisomiques. De ce double accident rarissime de la vie, il en avait fait un livre revigorant : *Où on va, papa ?* Il y a un an, il a perdu sa femme comme on perd ses clés : en se baisant. Il s'est relevé. Pas elle : son cœur « *a fait boum* », comme le dit la chanson dont ils avaient fait leur hymne. Fournier n'a plus le cœur qu'à faire rire, car il appartient à la caste de ces êtres rares qui ont décidé de ne jamais ennuyer les autres avec leur histoire. Ou alors en en faisant une histoire drôle. Fournier a l'amour potache et le chagrin irrévèrencieux : vivante, sa femme riait de ses bons mots ; morte, on rit d'elle, de lui. L'humour est la politesse du désespoir, dit-on. Fournier est un homme d'une politesse exquise qui connaît maintenant par cœur son manuel de savoir-survivre. Il aime créer des néologismes pour mettre des mots sur les vides : « *Maintenant tous les matins, je me réveille seul, écrit-il. Je ne me souviens plus tout de suite de la triste nouvelle, comme si tu remourais tous les matins. "Remourir" est un verbe qui, heureusement, n'existe pas, je l'ai inventé, ça veut dire mourir à nouveau. On dit bien "revivre"...* » Face à la grossièreté de la vie qui enlève les gens sans prévenir ou à l'indifférence – ou à la persévérance – d'un opérateur téléphonique qui continue de prélever le compte d'une femme décédée, cette élégance de l'écriture est sans doute la seule réponse possible ou viable : « *Quand on rentre dans un listing, on devient éternel, on ne meurt plus, conclut-il. C'est un vaccin contre la mort.* » Et quand on devient le personnage d'un livre de Fournier, on en est presque immunisé. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- JEAN-PAUL DUBOIS, *LE CAS SNEIJDER*, ÉDITIONS DE L'OLIVIER, 218 PAGES, 18 €.
- JEAN-LOUIS FOURNIER, *VEUF*, STOCK, 156 PAGES, 15,50 €.

PALESTINE

Une identité
sous occupation

QUE VALENT LES PIÈCES D'IDENTITÉ SI ELLES NE SERVENT PAS À GARANTIR DES DROITS? UNE QUESTION QUE SE POSENT DES MILLIONS D'HOMMES ET DE FEMMES DANS LE MONDE. TÉMOIGNAGES DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS.

Qui veut, à Ramallah, rencontrer Hekmat K. Bessiso le peut sans difficulté. Elle est toujours là. Formatrice, manager, consultante, elle rêve aussi de conférences internationales, de colloques, de rencontres et de missions à l'étranger. Souvent, d'ailleurs, elle est sollicitée pour intervenir ici ou là. Mais, comme pour trente-cinq mille Gazaouis installés en Cisjordanie, comme des milliers de Palestiniens revenus sur leur terre sans avoir pu normaliser leur situation, cette femme de quarante-deux ans est interdite de déplacement. Même Naplouse, Jénine ou simplement Jérusalem, à quelques kilomètres de là, lui sont interdits par l'armée israélienne. Alors un coup de fil suffit pour prendre rendez-vous et découvrir son histoire; celle de dizaines de milliers de Palestiniens devenus illégaux dans leur propre patrie. Et, à l'heure dite, elle est là, attablée dans un café de la ville, un petit document vert devant elle.

Selon l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

«Voilà ma carte d'identité. Bien sûr que j'en ai une! Mais lorsqu'en 2005 j'ai quitté Gaza pour venir me remarier ici, raconte-t-elle, j'espérais décrocher très vite la régularisation de ma situation auprès de l'administration israélienne, condition indispensable pour vivre une vie normale. Or six années ont passé et

j'attends toujours un nouveau document qui prendrait acte de mon nouveau lieu de résidence.» Faute de papiers en règle, Hekmat K. Bessiso reste donc là. De crainte de se faire arrêter sur un des *check points* qui parsèment la Cisjordanie, elle ne bouge plus. «L'une de mes filles est étudiante en français, styliste; elle rêve d'aller à Paris, reprend-t-elle. Mais, dans la même situation que moi, elle ne le peut pas. Quant à mon fils aîné qui, en 2006, a réussi à obtenir le droit d'aller voir son père quelques jours à Gaza, depuis, il n'a jamais réussi à décrocher un permis de sortie pour revenir à Ramallah. Ça fait cinq ans que je ne l'ai pas vu. Coïncé là-bas, il est interdit d'études, interdit de retour...»

Trois cartes, trois droits de résidence, trois portes de sortie

C'était le 23 septembre 2011. Mahmoud Abbas avait déjà quitté la ville depuis quelques jours pour aller plaider devant l'Assemblée générale des Nations unies la reconnaissance d'un Etat palestinien. A New York, il s'appropriait à rappeler l'histoire et la multitude des résolutions internationales restées sans suite, les effets désastreux de l'occupation sur le développement économique et social des Territoires... Il aurait pu aussi, pour appuyer son raisonnement, mobiliser l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme selon lequel

«*tout individu a droit à une nationalité.*» Quelques jours plus tôt, le Haut Comité pour les réfugiés des Nations unies avait lancé une campagne pour la défense des personnes apatrides...

Selon l'organisation, plus de douze millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde sont aujourd'hui dans ce cas: dépourvus de nationalité. Visages cachés des conflits, figures anonymes que les guerres et les occupations ont abandonnées à leur sort, tous se débattent jour après jour dans cette zone de non-droit qui leur dénie l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la santé et aux déplacements. Certains sont les descendants des ouvriers indiens qui, au XIX^e siècle, travaillaient dans les plantations de café du Sri Lanka, alors colonie britannique, et que l'indépendance a laissés sans nationalité. D'autres ces milliers d'hommes et de femmes que la désagrégation de l'Union soviétique, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie ont laissé sans Etat. Et puis il y a les Palestiniens, «*la plus grande communauté apatride au monde*», assure Abbas Shiblak, chercheur, auteur d'un article paru sur le sujet dans la revue *Migrations forcées* éditée par le



Plus de douze millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont dépourvus de nationalité. Visages cachés des conflits, figures anonymes que les guerres et les occupations ont abandonnées à leur sort, tous se débattent dans cette zone de non-droit qui leur dénie l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la santé et aux déplacements.

Centre d'études sur les réfugiés de l'université d'Oxford...

Si les enjeux géostratégiques ont longtemps masqué la réalité dans laquelle se débat tout un peuple, la vérité est là. D'identité légale, internationalement reconnue, les enfants et petits-enfants des habitants de la Palestine mandataire n'en disposent pas. De documents à faire valoir, ils n'ont que ceux que la puissance occupante veut bien leur octroyer. Au lendemain de la signature des accords d'Oslo annonçant la création d'un Etat indépendant à Gaza et en Cisjordanie, le gouvernement de Tel Aviv avait promis de transférer à l'Autorité palestinienne le contrôle de l'état civil, et avec lui le droit pour des centaines de milliers de personnes de vivre une citoyenneté pleine et entière. Vingt ans plus tard, rien n'a changé. C'est Israël encore qui enregistre les naissances, les décès et les mariages et «*qui octroie ou non le droit pour un Palestinien né à l'étranger de revenir vivre sur la terre de ces ancêtres. Lui qui reconnaît la possibilité ou non au droit au regroupement familial et qui accorde ou non le droit à tout un chacun de sortir*

de la zone qui lui est assignée», explique Anwar Abu Eishah, professeur de droit à l'université Al-Quds de Jérusalem. «*Les documents qu'il émet, poursuit-il, n'ont qu'un objectif et un seul: sérier l'espace et contrôler les mouvements de population.*» Pour les Palestiniens, n'existe pas un mais trois types de cartes: les cartes vertes pour les habitants de Cisjordanie, les cartes oranges pour ceux de Gaza et les cartes vertes-bleues pour ceux de Jérusalem-Est. Chacune donne droit à travailler dans une zone et une seule et définit le point de passage par lequel il est possible de sortir du territoire... «*De quelque couleur qu'elle soit, aucune de ces cartes n'offre de garantie à ses titulaires d'accéder à des droits sociaux, économiques ou politiques*», reprend le juriste. «*Ce n'est pas une nationalité qu'elles offrent, une nationalité qui permettrait par exemple de faire valoir une demande de droit d'asile à l'étranger, poursuit-il. C'est un laissez-passer, un droit de séjour dans les Territoires occupés, rien de plus. Un travailleur palestinien employé en Israël n'a pas le droit, là-bas et de lui-même, d'ester en justice. Encore moins d'y louer un logement... Quant à ceux à qui a*

... été refusée cette pièce, ils n'ont aucune possibilité de vivre dignement. Faute de document administratif officiel, ils ne peuvent s'ouvrir un compteur d'eau ou d'électricité, acheter un bien mobiliser ou immobilier.»

Au Bureau central palestinien des statistiques...

De tout temps, l'état civil a été un sujet politique. Sa fonction, sa définition et son mode d'enregistrement ont toujours fait l'objet de discussion. «Pourquoi et qui doit établir des pièces d'identité, qu'en retenir, selon quelle modalité et pour quoi faire: rien n'est évident», explique Emmanuel Picavet, professeur de philosophie politique à l'université de Franche-Comté. «Est-ce à l'Eglise ou à l'Etat d'en assurer le contrôle? Choisit-on de consigner seulement la filiation ou aussi la religion? Se contente-t-on d'une déclaration de naissance sur la foi de la seule parole des parents, comme nous l'avons fait pendant des siècles en nous référant au droit romain, ou voulons-nous valider l'identité d'une personne par des données biométriques, Adn ou digitales? Aucune de ces questions n'est évidente», précise-t-il.

En Palestine, la puissance occupante a choisi ses priorités. L'état civil constitue un appendice de sa politique dans les Territoires. Et si, demain, les Nations unies votaient la reconnaissance d'un Etat? Si, par cet acte, revenait à un véritable gouvernement la maîtrise d'un état civil garantissant identité, nationalité et citoyenneté? Sans aucun doute, la situation des deux cent mille Palestiniens qui, selon Abbas Shiblak, ne vivent aujourd'hui en Europe qu'avec des laissez-passer depuis longtemps expirés changerait alors du tout au tout. Et au Bureau central palestinien des statistiques, les chercheurs auraient la possibilité d'accomplir leur travail: fournir aux autorités les données susceptibles de bâtir des politiques. «Aujourd'hui, témoigne Amjad Jawabreh, l'un de ses directeurs, nous ne disposons pour travailler que des informations que nous fournit le ministère de l'Intérieur de l'Autorité. Résultat: depuis 2006 et la prise du pouvoir par le Hamas à Gaza, faute de contact entre cette organisation et Israël, le Bcps n'a plus les moyens de comptabiliser, donc de connaître la population qui vit sur ce petit bout de territoire. Quels sont ses besoins, l'état de ses infrastructures, les investissements requis pour maintenir ses écoles et ses hôpitaux à niveau? Nous n'en savons rien. Une partie de la réalité de la Palestine nous échappe.»

Martine HASSOUN



DAVID THIERRY / MAPPP

Modernité : sécurité et consommation

SÉCURITÉ ET SERVICES COMMERCIAUX : LA NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ FRANÇAISE ARRIVE. ELLE SERA À L'IMAGE DES PRÉOCCUPATIONS DE NOTRE TEMPS.

Peut-on accroître le fichage de cinquante millions de détenteurs de cartes d'identité sous prétexte que la police n'a enregistré, en 2009, que treize mille neuf cents cas d'usurpation d'identité ?

Sauf événement de dernière minute, en octobre 2012, les Français disposeront d'une toute nouvelle carte d'identité. Une carte à double entrée : biométrique tout d'abord puisque, en plus des données d'état civil classiques, cette carte consignera l'enregistrement des empreintes de huit des dix doigts de la main. Une carte commerciale ensuite puisque l'une des deux puces prévues sur ce document sera dédiée aux services dématérialisés permettant à tout un chacun de s'identifier sur les réseaux de communications électroniques. Le projet, décidé en juillet dernier à l'Assemblée nationale, n'a pas été voté sans de vifs débats. Pour justifier du recensement de données biométriques sur ce document, le ministère de l'Intérieur invoquait la nécessité de lutter contre les usurpations d'identité. Or peut-on accroître le fichage de cinquante millions de détenteurs de cartes d'identité sous prétexte que la police n'a enregistré, en 2009, que treize mille neuf cents cas d'usurpation d'identité, lui a rétorqué l'opposition? Par ailleurs, est-ce bien la fonction d'identité que de contenir des données utiles aux moyens de paiement? N'existe-t-il pas une multitude de solutions sécurisées, comme l'envoi d'un Sms de confirmation pour les achats électroniques, pour ne pas avoir besoin de faire appel à la carte d'identité, a-t-elle ajouté?

Quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir de cette nouvelle carte, elle conforte l'analyse d'Emmanuel Picavet, professeur de philosophie politique à l'université de Franche-Comté : tout modèle d'état civil est politique. «Le choix des données recensées, comme la filiation et le droit qu'elle engendre ou la mention ou non de la religion, indique le type de société qui se construit, explique-t-il. Jusqu'alors, l'identité restait fondée sur le droit romain qui voulait que l'état civil soit établi sur la déclaration que les individus pouvaient faire d'eux-mêmes. Aujourd'hui, elle se construit sous la pression des enjeux de sécurité...» De sécurité et de consommation. Empreintes digitales, iris, Adn et pratiques consuméristes : les papiers nouveaux sont arrivés. M.H.

Résister Proposer S'organiser



Options

Au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt
en direction des ingénieurs,
cadres, techniciens

BULLETIN D'ABONNEMENT

- **Options** (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros)** 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

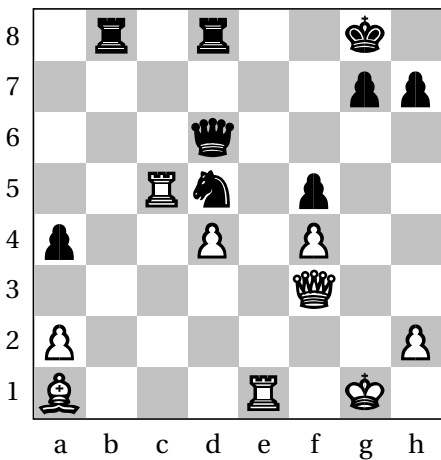
ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Tactique

M. De Mooy-E. Eichhorn, 1980. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



La Française

En 1834, lors d'un match par correspondance et par équipe, les meilleurs joueurs parisiens opposés à une sélection londonienne expérimentèrent un coup. Après 1. e4, ils jouèrent 1... e6 avec l'idée 2... d5. Le plan stratégique était de contenir l'aile roi et de développer une offensive à l'aile Dame. Les Noirs l'emportèrent. La défense «française» était née. Un siècle plus tard, de nombreux grands maîtres soviétiques, dont le champion du monde Mikhaïl Botvinnik, l'adoptèrent très régulièrement. Face à 1. e4, Mikhaïl Gourevitch, l'un des meilleurs joueurs du monde (il remporta le championnat d'Urss en 1985), ne joue que

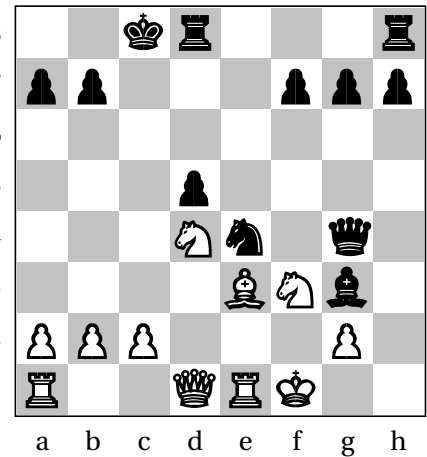
la Française. Il est donc très facile de se préparer contre lui, et pourtant, il semble imbattable avec sa «chérie». M. Gourevitch, d'origine ukrainienne, vit aujourd'hui en Belgique.

Voici une étonnante «Française»: ce sont les Noirs qui attaquent le roque à l'aile roi.

Sprenger J. – Gourevitch M.

Tournoi de Metz, 2003, défense française

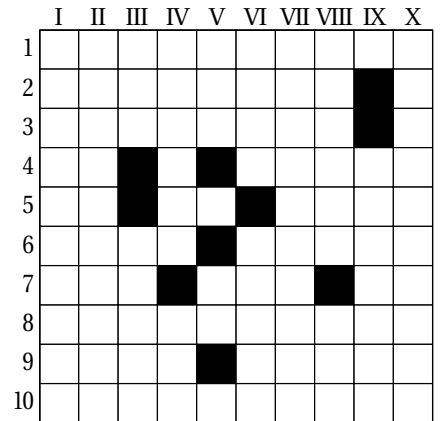
1. e4, e6; 2. d4, d5; 3. Cd2 (la variante Tarrash, l'une des plus solides pour faire face à la Française), 3... c5; 4. Cg3, Cf6; 5. exd5, exd5; 6. Fb5+, Fd7; 7. Fxd7+, Cbx7; 8. 0-0, Fe7; 9. dxc5, Cxc5; 10. Cd4 (une position caractéristique de cette ouverture: les Blancs vont lutter contre le pion isolé d5, Les Noirs vont tenter d'engendrer du contre-jeu sur l'aile roi), 10... Dd7; 11. C2f3, Fd6! (d'habitude, les Noirs suivent par 11... 0-0. Ils veulent ici empêcher l'arrivée d'un Cavalier en e5); 12. Te1+, Cce4; 13. Ch4 (avec l'idée de gagner le Cavalier e4 par f3), 13... Cg4! (Gourevitch pouvait roquer et jouer plus simplement 13... 0-0; 14. Chf5, Tfe8; 15. f3, Cc5 avec des chances égales. Il choisit l'attaque!); 14. f3 (avec f2 et h2 en prise, les Blancs ne peuvent plus reculer), 14... Fxh2+; 15. Rf1 (ainsi, Sprenger gagne une pièce. Cependant Gourevitch a créé le type de positions qu'il aime, très compliquées et dans lesquelles il détient l'initiative), 15... 0-0-0; 16. fxxg4 (16. fxe4!? était peut-être préférable: 16... dxe4; 17. c3. La position est néanmoins très complexe), 16... Fg3; 17. Chf3 (17. Chf5!?, Fxe1; 18. Dxe1, g6; 19. Ch6 était possible), 17... Dxxg4; 18. Fe3 (VOIR DIAGRAMME). 18... h5! (pour jouer ... h4, ... h3 et ouvrir un chemin vers le Roi blanc); 19. c4, Fxe1! (le bon moment: si 19... h4; 20. Cg5!, et les Blancs sont mieux); 20. Dxe1, h4; 21. cxd5 (sur la tentative de contre-attaque 21. Da5, h3; 22. Dxa7, Dxxg2+; 23. Re1, h2!; 24. Da8+, Rd7; 25. Dxb7+, Re8; 26. Db5+, Rf8; 27. Db4+, Rg8; le pion «h» fait triompher les Noirs), 21... Txd5; 22. Tc1+, Rb8; 23. Fg1, Ra8 (Gourevitch cache son Roi avant de donner l'assaut final); 24. De3, Te8! (surtout ne pas se précipiter, car si 24... h3?; 25. Cb5!, Dxxg2+; 26. Re1, Dg3+; et les Noirs doivent provoquer le perpétuel. Si 26... Txb5; 27. Dxa7#. Si 26... b6; 27. Dxe4, Thd8; 28. Cc7+, Rb8; 29. Cxd5+(-); 25. Ce6 (tente une dernière «arnaque»: sur 25. Db3, Cg3+; 26. Rf2, Txd4!+; 27. Cxd4?!, Te2+; 28. Cxe2, Dxe2#), 25... Cg3+; 26. Re1 (26. Rf2 ne change rien: 26... Dxe6+), 26... Dxe6 (Sprenger abandonne: 26... Txe6?; la boulette à éviter à cause de 27. Tc8#); 0-1.



J. Van Apeldoorn – M. Gourevitch

Une Française miniature du spécialiste, Varsovie, 2007

1. e4, e6; 2. d4, d5; 3. Cd2, a6; 4. Cg3, c5; 5. exd5, exd5; 6. c4, Cf6; 7. Fd3, Cc6; 8. 0-0, cxd4; 9. Te1+, Fe7; 10. Cb3, Fg4; 11. Fg5, 0-0; 12. Tc1, Te8; 13. h3, Fh5; 14. Fb1, dxc4; 15. Txc4, Dd5; 16. Cbd2, Fxf3; 17. Dc2, Dxxg5; 18. Cxf3, Fd6! (la Dame ne peut être capturée à cause du mat du couloir); 19. Txe8+, Txe8; 20. g4, Df4; 0-1.



HORIZONTALEMENT

1. Acteur important de la crise de la dette. – 2. Le mode de gestion de la crise de la dette. – 3. On y trouve une œuvre majeure de Le Corbusier. – 4. Nom de domaine du Québec. Linguiste soviétique. – 5. Union africaine. Apparait en criant. Terme d'architecture. – 6. La femme de votre vie. Cours espagnol. – 7. Whiskey. Pour se comparer aux meilleurs. Précède la matière. – 8. Comme la politique de l'UE sur le peuple grec. – 9. Aux quatre coins du monde. Mont de Vénus. – 10. Ferons mémoriser à force de répétitions.

VERTICALEMENT

I. Enclorons comme des bêtes. – II. Elle nous pend au nez si la Grèce fait défaut. – III. Plume britannique. A l'envers: commune des Vosges. – IV. Adjectif indéfini. Souverain. – V. L'insuline du docteur Hagedorn. Saint de Bigorre. – VI. Cours marocain. Bigarré. – VII. Ce que le peuple grec est sommé de faire pour pallier l'impéritie de ses dirigeants. – VIII. Sainfoin sans queue. Tante de Bacchus. – IX. De bas en haut: elle habite dans la neige. – X. S'appliquent à toutes et à tous.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Papatrou. – 2. A-peu-près. – 3. Ronchamp. – 4. QC. Abaev. – 5. UA. Né. Orle. – 6. Elle. Jicar. – 7. Rye. Par. Es. – 8. Oppressive. – 9. NSEO. Fénil. – 10. Sermoniers. **Verticalement:** 1. Parquons. – 2. Apocalypse. – 3. Pen. Leper (Répél). – 4. Aucune. Roi. – 5. NPH. Pé. – 6. Dtra. Jaspé. – 7. Rembourse. – 8. Universels.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

Le matériel est égal, le Fou en a1 est quelque peu hors jeu. Mais les Blancs ont une occasion tactique de l'emporter: 1. Txd5; Dxxd5 (sinon, les Blancs ont gagné une pièce): 2. Te8+; Rf7 (sur 2... Txe8: 3. Dxxd5+); 3. Dxxd5+; Txd5; 4. Txb8+ – (les Blancs se retrouvent avec une pièce d'avance), 1-0.